

Politique

Éditorial
Opinions

Réforme des programmes sociaux: rien ne presse, dit Jean Chrétien

GILLES GAUTHIER
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement Chrétien attendra-t-il les résultats du référendum au Québec avant de procéder à la réforme majeure des programmes sociaux qu'il avait promis de réaliser avant la fin de 1994?

Interrogé hier sur cette hypothèse par le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, le premier ministre Jean Chrétien a répondu que son gouvernement avait été élu pour au moins quatre, et probablement cinq ans, et que rien ne presse.

«On a le temps et on le prendra pour faire un bon travail», a affirmé précédemment M. Chrétien, dont le gouvernement déposera la semaine prochaine un document pour fins de discussion.

Le responsable de cette réforme, Lloyd Axworthy, ministre du Perfectionnement des ressources humaines, a indiqué pour sa part que les décisions gouvernementales pourraient n'être annoncées qu'au printemps et même, qu'à l'automne 1995, soit dans un an.

M. Chrétien a expliqué hier que le document «sera présenté à l'opinion publique et un comité parlementaire circulera à travers le pays pour recueillir les opinions. C'est là, la démocratie à son meilleur». Il a ajouté qu'il voulait offrir un bon gouvernement, ce qui sous-entend «une consultation des gens».

Les propositions gouvernementales ont fait l'objet depuis une semaine de nombreuses fuites, qui étaient prévues dans la stratégie gouvernementale, mais M. Axworthy a demandé hier d'attendre «le vrai document». S'abstenant de parler des provinces, directement touchées par l'éventuelle réforme, le ministre a présenté l'exercice comme le fruit de la volonté de la population canadienne de procéder à une réforme majeure, afin de mettre sur pied un système de sécurité sociale moderne fondé sur la compassion et la justice pour tous.

Dans le document, rédigé en anglais seulement, le gouvernement Chrétien met l'accent sur

l'emploi, la sécurité du revenu et l'apprentissage. Les réformes envisagées dans le premier chapitre reposent sur le durcissement des règles de l'assurance-chômage et des modifications aux plans de formation de la main-d'œuvre inactive, ainsi que sur l'établissement d'un programme canadien de garderies permettant d'accueillir 150 000 enfants de plus, au bout de trois ans. Il serait subventionné par les gouvernements fédéral et provinciaux et soumis à des normes pan-canadiennes.

On se souviendra que l'ex-gouvernement de Brian Mulroney avait adopté un ambitieux programme de garderies immédiatement avant l'élection de 1988, et l'avait abandonné immédiatement après avoir remporté la victoire.

Pour ce qui est de l'assurance-chômage, le document demandera entre autres s'il ne serait pas préférable de ne plus verser de prestations à ceux qui recourent fréquemment à ce programme, si la période d'attente avant de recevoir les prestations ne devrait pas être allongée, etc.

Les propositions touchant la «sécurité» des familles sont surtout de nature fiscale et feraient notamment en sorte que tous les ménages avec enfants y trouveraient leur compte quel que soient leurs revenus.

Par sa réforme des programmes d'aide sociale, le fédéral veut économiser 1,5 milliard en 1996-1997 en «gelant» les transferts aux provinces à leur niveau de 1994-95. Les provinces devront également respecter des normes pan-canadiennes.

Le gouvernement Chrétien mettra en cause l'aide d'Ottawa aux provinces pour l'éducation et l'apprentissage post-secondaires et demandera notamment si les étudiants ne devraient pas assumer une plus large part des coûts. On envisagera un système de prêts-bourses plus complet, le recours au REER des parents pour le financement des études, etc.

Une annexe, traitant de la stratégie que le gouvernement devrait adopter pour «vendre» la réforme, prévoyait que le document ferait l'objet de fuites immédiatement après avoir été approuvé par le cabinet.

Assistés sociaux: Blackburn souhaite un assouplissement des mesures de contrôle

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

À peine nommée ministre de la Sécurité du revenu et de la Condition féminine, la députée de Chicoutimi, Jeanne Blackburn, manifeste l'intention de civiliser les mesures de contrôle dont font l'objet les assistés sociaux.

Abordée à son entrée au premier caucus des députés du gouvernement péquiste, hier, Mme Blackburn a déclaré qu'elle allait revoir les mécanismes de contrôle, de façon à les relâcher un peu lorsque c'est possible.

«Il faut absolument trouver une autre façon de faire. Il faut arrêter de traiter ces clientèles comme s'il s'agissait de gens de seconde catégorie, de citoyens de seconde zone», a déclaré la ministre, tout en soulignant que «les bénéficiaires de la sécurité et du revenu sont d'abord, à 80 p. cent, des travailleurs en difficulté».

«On oublie cela chaque fois qu'on parle de cette catégorie de personnes», ajoute-t-elle, précisant qu'il faudrait les «intégrer davantage dans les discours pour leur redonner un peu de dignité et le goût de relever les défis».

Mme Blackburn verrait d'un bon œil un relâchement des coûteux moyens de contrôle, dans la mesure où «on peu donner à ces personnes une nouvelle perception d'elles-mêmes».

«J'ai la conviction que les contrôles excessifs — dans certains cas, on est allé jusque dans les chambres à coucher — ne sont pas efficaces», a-t-elle dit, faisant allusion aux «bouhoumacoutes» d'une époque pas si éloignée.

«On m'a dit au ministère — j'ai rencontré le sous-ministre en titre — qu'il faudra peut-être revoir l'équilibre entre les inspecteurs et les enquêteurs», a-t-elle précisé.

Rappelant qu'il était impossible d'éliminer tous les contrôles, puisqu'il s'agit tout de même d'un budget de plus de 4 milliards de dollars, la ministre a indiqué qu'il importait d'aider correctement ceux qui en ont besoin. Mais elle s'oppose à l'idée qu'il faille a priori considérer «ces gens comme une majorité de fraudeurs potentiels».



Jeanne Blackburn

Cette réunion, au lendemain du dévoilement du conseil des ministres et du comité des délégués régionaux, avait pour objet de permettre au premier ministre Jacques Parizeau de rappeler aux nouveaux élus que leurs responsabilités étaient avant tout de représenter les citoyens de leurs circonscriptions.

Ils devront se mettre rapidement à la tâche, comme le leur a précisé M. Parizeau.

Le chef du gouvernement, et le whip en chef Jean-Pierre Jolivet, ont aussi voulu, à l'occasion de cette rencontre, apporter diverses précisions quant au fonctionnement des affaires parlementaires: personnel de soutien auquel chacun a droit, embauche de secrétaires, première paye, aménagement des bureaux au parlement et dans les comités, allocations de déplacement et de fonctionnement, enveloppes discrétionnaires, etc.

Entre-temps, un va-et-vient constant se poursuit depuis lundi: députés et personnel de soutien déménagent leurs pénates dans les bureaux convenant à leur faction respective. Par ailleurs, les demandes d'emploi affluent par centaines auprès du nouveau gouvernement.

Preston Manning affirme que le temps du statu quo est désormais révolu

MARIO FONTAINE

Les libéraux de Daniel Johnson n'ont pas réussi à se maintenir au pouvoir en défendant le statu quo constitutionnel. Et s'ils ne veulent pas perdre le référendum en plus, ils ont intérêt à proposer une alternative, averti hier le chef du Parti réformiste, Preston Manning.

Il est en effet important, a déclaré M. Manning dans une entrevue à La Presse, de présenter une nouvelle vision du fédéralisme, un fédéralisme plus décentralisé, dans lequel toutes les provinces seraient égales, mais jouiraient de pouvoirs accrus. Comme on ne peut compter sur Jean Chrétien pour cela, dit-il, il revient au Parti libéral du Québec de proposer des réformes.

On sait que ce débat déchire actuellement le PLQ. Certains députés libéraux ne veulent pas se présenter devant les électeurs les mains vides au moment de la campagne référendaire, d'autres s'en tiennent à l'engagement de Daniel Johnson de ne pas rouvrir le dossier constitutionnel avant 1997 au plus tôt.

«Le statu quo a perdu ses trois dernières batailles: Charlottetown, les élections fédérales et les dernières provinciales. Ce que nous proposons, c'est de remodeler le fédéralisme, de trouver un arrangement, satisfaisant pour les Québécois et les Canadiens, se situant entre le statu quo et la séparation», d'expliquer le leader réformiste.

Les conséquences de la séparation seraient mauvaises tant pour le Québec que pour le reste du Canada, soutient M. Manning. De sorte qu'il entend intervenir dans le débat référendaire, même si les Québécois aiment pouvoir régler leurs affaires entre eux: la souveraineté du Québec affecterait directement le reste du Canada, fait-il valoir, et il est en outre important que les Québécois sachent ce que pensent les autres Canadiens.

Le leader albertain n'écartera pas



Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, croit qu'un référendum canadien serait également nécessaire. PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

la tenue d'une consultation pan-canadienne si la question du référendum québécois n'est pas assez claire au gré du camp fédéraliste. Jacques Parizeau a dit à plusieurs reprises que ce serait quelque chose comme: «Voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain en date du...». Un référendum canadien serait également nécessaire, selon M. Manning, pour déterminer le type de réponse à donner au Québec advenant la victoire du OUI.

L'autre voie

À son avis, il n'est pas nécessaire de s'enfermer dans des techniques juridiques et légales com-

me le gouvernement Mulroney l'a fait avec les accords de Meech et de Charlottetown pour régler la question de l'unité canadienne. Le véritable mouvement doit venir de la base, des citoyens, pour aboutir sur des provinces égales en droit sans pour autant pouvoir se prétendre distinctes.

L'éducation, la santé pourraient par exemple leur être imparties, alors qu'Ottawa garderait la main haute sur le commerce international, sur la mise en place de standards pancanadiens. C'est cette forme de «voie médiane» que le Reform propose, et qu'il tentera de vendre aux Qué-

Chaise musicale dans la haute fonction publique

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le conseil des ministres vient tout juste d'être assermenté, et déjà le remue-ménage est commencé dans la haute fonction publique.

Dès aujourd'hui le gouvernement Parizeau réintègrera un ancien mandarin, Robert Normand, tandis qu'un premier haut fonctionnaire associé au régime libéral, Renaud Caron, se verra montrer la porte de sortie.

Selon les informations obtenues par La Presse, M. Caron, sous-ministre à l'Industrie et Commerce sera temporairement prêté à un organisme para-public, avec son consentement, soulignait-on hier.

Cette chaise musicale touchant une demi-douzaine de fonctionnaires survient en même temps que d'autres nominations importantes. Ottawa a confirmé hier que Benoît Morin, ancien premier fonctionnaire sous Robert Bourassa et Daniel Johnson, devenait juge à la cour supérieure à Québec — tout comme l'ex-ba-

tonnier Paul Vézina, depuis longtemps associé au Parti libéral du Canada. M. Morin était une vieille connaissance du ministre fédéral André Ouellet qui l'avait nommé à la présidence de la Société centrale d'hypothèques et de logement, au début des années 80.

La Presse a aussi appris que le député péquiste de Portneuf, Roger Bertrand serait le prochain président de l'Assemblée nationale.

L'un des deux vice-présidents suggérés par le PQ, Pierre Bélanger, député d'Anjou ne paraît pas causer de problèmes à l'opposition libérale. Il en va autrement du candidat suggéré comme vice-président, André Boulerice, député de Saint-Jacques, passablement amer d'avoir été oublié dans la formation du conseil des ministres.

Mandarins

Fonctionnaire de carrière, Renaud Caron a été longtemps associé au gouvernement Bourassa — il était à l'époque le haut fonctionnaire responsable des nominations aux «emplois supérieurs», une fonction éminemment politi-

que. On s'attend à ce que M. Caron passe au secteur privé d'ici peu de temps.

Retour prévisible, Robert Normand un fonctionnaire de carrière revient aux affaires, sous-ministre des Affaires internationales et de l'Immigration selon toute vraisemblance. Devenu sous-ministre à la Justice, au début des années 70, il était ensuite passé aux Affaires intergouvernementales canadiennes, puis sous-ministre de Jacques Parizeau aux Finances durant les années 80.

Nommé président du *Soleil*, il avait été mis sur une voie d'évitement comme «vice-président corporatif» d'Unimédia, après la grève de ce quotidien de Québec, fin 1992. Son retour causera des grincements de dents chez les militants péquistes qui voient surtout en lui l'ami d'influents libéraux de la région de Québec.

La chaise musicale comporte un autre surprise de taille. François Geoffrin, sous-ministre à l'Énergie depuis quatre ans, deviendra sous-ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes, un poste névralgique pour le gouvernement péquiste.

Les délégués régionaux: début cacophonique

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

C'est dans la confusion que s'ouvrit hier le conseil des délégués régionaux — les «chiens de garde des régions» auprès du gouvernement Parizeau.

Au début de leur première réunion, les 14 députés choisis comme délégués régionaux avaient des avis discordants sur le rôle et les pouvoirs réels de cette nouvelle instance, qui se réunira toutes les deux semaines, sous la présidence de Jacques Parizeau.

Quant à l'ascendant du groupe sur l'appareil de la fonction publique — le cercle restreint des hauts fonctionnaires mandatés pour le développement régional, son poids réel par rapport au conseil des ministres —, les réponses des délégués régionaux allaient dans tous les sens.

Matthias Rioux, le journaliste élu dans Matane et délégué de la Gaspésie, n'hésite pas à dire que le groupe des délégués régionaux pourra court-circuiter la machine administrative. «Des structures technocratiques, on en a plein. Ce qu'il s'agit de faire, c'est de bâtir un canal pour que le pouvoir politique puisse travailler directement dans une région, sans trop d'interférences», a-t-il dit.

«Le Secrétariat au développe-

ment régional est dominé par les fonctionnaires. Il sera désormais entre nos mains. Quelqu'un fera du politique, l'autre (la fonction publique) sera une structure d'appoint», a lancé M. Rioux.

Illustration de cette volonté, Yves Blais, député de Masson et nouveau parrain de l'Outaouais — sans député péquiste — a dit qu'il avait déjà communiqué avec Michel Crête, président de Loto Québec, et avec M. Parizeau dans le dossier du casino de Hull. «Je veux une décision dans les dix jours», a-t-il lancé.

Plus nuancé, l'ancien ministre Camille Laurin, délégué de la région de Montréal, parlait hier de «concertation» entre les secrétaires régionaux — les bureaux de fonctionnaires déjà en place — et les nouveaux délégués. L'arrimage reste à faire, a-t-il souligné.

Guy Chevrette, le ministre du Développement régional qui siège au comité des délégués, était plus prudent sur le rôle exact de ce groupe. «Ces délégués ont un pouvoir de recommandation auprès des ministres sectoriels; à défaut, comme adjoint parlementaire, du premier ministre, ils ont un recours supplémentaire», a-t-il fait valoir.

«On veut éviter les pertes de temps au niveau de l'administration. Si un ministre sectoriel a tendance à écouter la machine (la fonction publique), il risque de se

faire pousser dans le dos», a dit M. Chevrette.

Outil référendaire

Cette nouvelle structure sera un outil de première importance dans la campagne référendaire de l'an prochain, confie-t-on dans l'entourage de Jacques Parizeau. «Indirectement cela peut favoriser la cause de la souveraineté. Pourquoi se priver de ce moyen? C'est un canal naturel et adapté à la conjonction référendaire», dit Camille Laurin.

Le ministre Chevrette était moins loquace sur les aspects référendaires de ce nouveau conseil — la souveraineté aura 77 défenseurs au caucus péquiste, les délégués régionaux joueront leur rôle comme les autres, a-t-il soutenu.

«Quand on met en place une nouvelle structure, un palier additionnel, il est évident que cela peut être conflictuel; c'est le défi que nous avons d'éviter les situations de conflit», reconnaissait d'emblée hier Guy Chevrette, qui à titre de ministre du Développement régional sera, après Jacques Parizeau, le porte-parole de ce comité auprès du conseil des ministres. «Si cela marche pas, on va prendre les moyens pour que cela marche», a-t-il lancé, exaspéré par les questions portant sur les problèmes prévisibles.

Chez les stratèges du PQ, on reconnaît que cette nouvelle création présente un risque important de frictions avec le conseil des

bécois à l'occasion de l'élection partielle dans Brome-Missisquoi.

Cette élection a été rendue nécessaire par la mort accidentelle du député bloquiste Gaston Pélouquin. Elle est cruciale aussi bien pour le Bloc québécois que pour le Parti réformiste, puisque le BQ ne détient plus qu'un siège d'avance sur les troupes de M. Manning. Gagner dans Brome-Missisquoi redonnerait un cousin un peu plus confortable au BQ, qui a actuellement 53 sièges aux Communes, contre 52 pour les réformistes. Un mince écart qui lui permet de former l'opposition officielle.

Preston Manning ne s'illusionne pas sur les chances du Reform de faire une percée dans cette circonscription estrienne. Il y voit toutefois une belle occasion de faire connaître son parti au Québec où, de son propre aveu, il ne compte actuellement que 500 membres. Il n'y a toujours pas d'association de comté réformiste dans Brome-Missisquoi, et c'est justement pour faire du prosélytisme que le chef s'y est rendu hier.

«Va-t-il essayer de les convaincre d'abolir le bilinguisme officiel?», de railler le chef conservateur Jean Charest, qui promet lui aussi de mener une chaude lutte dans ce comté aux solides racines conservatrices. La date du scrutin n'a pas encore été fixée.

M. Manning ne se laisse pas abattre et rappelle les débuts modestes de sa formation. «On ne cherche pas une vedette, mais un bon candidat local», dit-il, estimant «probable» qu'il s'agisse d'un francophone.

Son objectif immédiat: susciter assez d'intérêt pour que des Québécois participent à la grande assemblée partisane que le Parti réformiste organise pour la mi-octobre, à Ottawa. Ce sera après sa tournée à travers le Canada visant à promouvoir une émission de télévision sur l'unité canadienne, coanimée par M. Manning, qui suivra le «sondage» actuellement mené par le parti sur le futur du Québec.

Temporairement en froid avec sa ministre, Lise Bacon, M. Geoffrin avait pendant un an, été secrétaire de deux commissions parlementaires créées dans la foulée de la commission Bélanger-Campeau, sur la souveraineté du Québec.

Un autre mandarin, Norman Riddell cède son poste à l'Immigration à Robert Normand, mais obtient une autre fonction de sous-ministre en titre. Ancien premier fonctionnaire de Saskatchewan, M. Riddell avait été amené au Québec par Louis Bernard, le nouveau Secrétaire général du gouvernement Parizeau. M. Bernard s'était défendu récemment de vouloir faire une chasse aux sorcières dans la haute fonction publique; il avait assuré que le nombre des évincés serait réduit, une prédiction qui semble se réaliser.

Un déplacement latéral attend aussi Nicole Malo, actuellement sous-ministre de l'Emploi, qui a longtemps suivi Mme Lise Bacon — aux Affaires culturelles puis à l'Énergie. Elle aussi demeure sous-ministre, mais change de ministère.

Les délégués régionaux: début cacophonique

ministres, et même avec la machine administrative: «c'est inscrit dans la structure même de ce mécanisme», reconnaît-on.

Toutefois, si l'opération ne dérape pas, elle atteindra son objectif: permettre que les régions soient directement entendues au plus haut niveau. On ne cache pas que cette structure en porte à faux — prévue pour une durée d'un an, tout au plus — serait incontrôlable à très long terme. Ce projet, cher à M. Parizeau, était déjà avancé avant l'arrivée de Louis Bernard — le premier fonctionnaire — dans le décor, ajoutet-on.

Hier matin, à huis clos, les délégués ont réclamé du personnel permanent, une requête vite acceptée par M. Parizeau — des chercheurs relevant du conseil exécutif seront mis à leur disposition.

Prudent, Francis Dufour, député de Jonquière a admis qu'il y avait un potentiel de friction entre cette nouvelle structure et le conseil des ministres. «On peut s'interroger, il y a des ministres en place... Il faudra que tout le monde accorde son violon; si on ne sait pas à quoi s'en tenir, cela risque de causer des problèmes», prédit-il.

«M. Parizeau a été très clair, s'il y a des différends entre les ministres et les délégués, il tranche lui-même», a ajouté M. Dufour.

ÉDITORIAL

La Presse

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président
et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
éditorialiste en chef

Il faut repenser les procès devant jury

À première vue, il n'y a pas grand chose de commun entre le procès de O.J. Simpson, qui s'ouvrira lundi à Los Angeles, et celui d'un inconnu accusé d'un double meurtre, à Brossard, en 1993. Celui de la vedette californienne est hyper-médiatisé alors que, n'eût été d'un geste d'éclat du juge qui l'instruit, le second serait presque passé inaperçu ailleurs que dans la presse spécialisée.



Malgré leur contexte différent, ces deux événements mettent cependant en relief des éléments clés d'un débat qui s'impose sur la pertinence, aujourd'hui, d'un procès devant jury. Ou, du moins, sur ses modalités dans une société totalement transformée depuis l'instauration de cette pratique. Il suffit, pour justifier cette remise en question, de revenir à son principe de départ.

Il s'agit essentiellement, dans le cas de certains crimes, de permettre à toute la société — et non à juge seul — de se prononcer sur la culpabilité d'un accusé. D'où la sélection de douze jurés, représentant leurs concitoyens, capables de fonder leur opinion uniquement sur les faits présentés devant le tribunal. En toute sérénité et neutralité, sans idée préconçue sur la cause entendue, ni sur la personnalité ou le comportement de l'accusé.

En règle générale, il a toujours été relativement facile, dans le passé, de recruter des jurés répondant à ces critères. À la limite, dans des procès spectaculaires — à cause de la nature du

crime ou de la notoriété de l'accusé —, il suffisait de changer de district judiciaire pour trouver des citoyens assez « ignorants » de l'affaire en cours pour l'aborder en toute objectivité.

C'était, évidemment, avant l'ère de l'information instantanée qui permet à tout le monde non seulement de savoir mais de voir en direct ce qui se passe n'importe où sur la planète. On en a eu un exemple avec l'arrestation d'une vedette extrêmement populaire comme O.J. Simpson après sa folle équipée sur les voies rapides de la capitale californienne. Sans parler de la télédiffusion dans des millions de foyers de chacune de ses comparutions à son enquête préliminaire. Peut-on vraiment croire, dans un tel cas, que douze Américains n'ont pas déjà leur petite idée sur ce crime ou sur la responsabilité de l'accusé ? Poser la question c'est y répondre. « Pour avoir un regard neuf sur cette histoire, souligne justement un journaliste local, il faudrait avoir passé l'été sur une autre planète » !

On devra donc demander à des citoyens choisis au hasard — qui n'ont pas l'habitude de cet exercice — ce tour de force de faire abstraction de leur opinion préalable pour se contenter de juger d'après les preuves exposées lors du procès. Un défi qui serait sans doute un peu plus facile à relever au Canada où, selon le principe de la présomption d'innocence d'un accusé, on se montre beaucoup plus prudent qu'aux États-Unis dans la diffusion des informations au stade de l'enquête préliminaire.

Cette précaution ne garantit pas pour autant l'impartialité de procès devant jury qui se tiennent ici. Surtout dans les cau-

ses ayant longtemps fait la manchette. On n'a, pour mesurer l'effort d'abstraction imposé aux jurés, qu'à penser à la cause de Valéry Fabre. Ou à celle qui aurait impliqué l'auteur du massacre de Polytechnique s'il avait survécu à sa folle meurtre.

La constitution d'un jury repose également sur le principe de l'« obligation » pour tout citoyen d'accepter cette tâche ingrate s'il est désigné par le sort. Un devoir qui peut s'avérer fort contraignant, dans certains cas, pour la vie professionnelle ou familiale et pour lequel les compensations financières prévues par l'État sont souvent totalement ridicules. Pas étonnant que tant de candidats involontaires cherchent à se défilier.

Ce n'est pas en les menaçant des foudres de la loi, comme a cru brillant de le faire récemment le juge Jean-Guy Boilard dans le procès de Yannick Gagné, accusé d'un double meurtre à Brossard, qu'on s'assurera d'avoir des jurés bien disposés et sereins pour assumer en toute quiétude leurs délicates responsabilités.

Si le principe selon lequel un accusé peut ou doit être jugé par ses pairs demeure valable, on le respectera d'autant mieux qu'on acceptera de remettre en question les règles de sélection des candidats, ainsi que les modalités de leur rétribution. Dans sa forme actuelle, c'est un système archaïque dont l'adéquation à la réalité d'une société moderne constitue une menace de plus à la crédibilité de la Justice, qui est déjà assez mal en point.

Pierre GRAVEL

La santé des femmes

Plus de 8 000 médecins gynécologues et obstétriciens sont actuellement réunis en congrès mondial, à Montréal, pour discuter de la santé des femmes. Tous les problèmes y sont scrutés minutieusement : l'excision clitoridienne, l'avortement, l'accouchement, les iniquités sanitaires, la hausse inquiétante du nombre de césariennes depuis 25 ans, les MTS et l'infertilité.



Si, dans bien des cas, la situation quotidienne est très différente pour une femme qui vit à l'est plutôt qu'à l'ouest, le constat général reste le même. Dans le rapport sur la santé des femmes, rendu public lundi, et préparé par des experts de quinze pays pour le compte de la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique, il est prouvé en noir et blanc — hors de tout doute — que les femmes en général sont toujours victimes de discrimination en matière de soins médicaux.

Mais, à travers l'ensemble des échanges, l'un d'entre eux mérite qu'on s'y attarde. Il s'agit du souhait de l'Organisation mondiale de la santé de réduire le nombre de visites médicales avant l'accouchement. Un souhait qui n'est pas partagé par les gynécologues canadiens même si une étude réalisée au Zimbabwe (?) montre que la diminution du nombre de visites n'a pas modifié de façon significative la santé des femmes. (99 p. cent des femmes qui meurent en couche vivent dans un pays en développement.)

Une question : le souhait de l'OMS pour la diminution du nombre de visites pourrait-il être d'ordre politique ? Pour s'accorder avec les politiques des pays occidentaux visant à réduire les dépenses en santé publiques ? Y aurait-il eu des pressions dans ce sens ? Le rythme actuel des visites est-il vraiment exagéré ?

Le fait de diminuer ces visites ne pourrait servir qu'à augmenter les risques de rater des moyens de prévention ou de traitement, si un problème se présentait. Et de là, pour les futures mères, à confier le suivi de leur grossesse à une sage-femme, il n'y a qu'un pas. Sans douter de la compétence de nombreuses sages-femmes, la médecine préventive, ce n'est pas leur bag.

Au moment même où l'on dénonce les conditions de santé des femmes, il est heureux que les médecins canadiens soient en désaccord avec le souhait de l'OMS.

Claudette TOUGAS

L'INTEGRISME... EN DIRECT D'ALGER



REPRISE

DRÔTES RÉSERVÉS

La boîte aux lettres



Accepte-t-on un trop grand nombre d'immigrants annuellement ?

Quand aurons-nous l'heure juste sur l'immigration ?

■ Malgré qu'il y ait chez nous plus d'un million de personnes sans emploi, le Québec recevra 40 000 immigrants cette année. Est-ce que nos gouvernements pourraient prendre quelques instants pour nous expliquer où ces gens-là vont travailler ?

Et de grâce qu'on ne nous serve pas les mêmes sottises habituelles sur l'enrichissement, la démographie et le vieillissement.

1) Il y a eu deux fois plus de naissances que de décès, l'an dernier (97 000 contre 50 000).

2) Le tiers des immigrants vit sous le seuil de la pauvreté (contre 18 % pour les Québécois).

3) Le Japon domine l'économie mondiale avec une population très vieille (16 % de 65 ans et plus contre à peine 11,1 % au Québec).

4) Le Liechtenstein est l'un des pays les plus riches du monde avec à peine 35 000 habitants !

Bref, qu'on cesse de prendre les Québécois pour des imbéciles et qu'on nous donne enfin l'heure juste sur l'immigration. Plutôt qu'un discours étié, signé par l'industrie multiculturelle. Et financé à même nos impôts.

Yvon ROY
Rimouski

Non aux dynasties dans les médias !

■ Récemment, Nathalie, fille de Minou, Petrowski, signait un article qui s'intitulait : « LSD (pour Lise, Sylvie et Dominique) ? Payette, air de famille ou esprit de clan ? » Cet article révélait que les trois Payette avaient remplacé l'animatrice Christiane Charette à la radio de la SRC dans une émission quotidienne, le matin.

C'est peut-être « une première dans les annales de la radio » qu'une mère et ses deux filles animent ensemble une émission, mais étant donné ce qui se passe dans le milieu des médias et des télécommunications à Montréal, il fallait s'y attendre !

En effet, que penser des Nadeau, Pierre et Pascale, des Coallier, Pierre et Marc-André, des Bombardier, Denise et Danièle, des Tisseyre, Michèle et Charles, des Lajeunesse et de Jeannette Bertrand, des Cloutier, des Simard et des Taillefer, etc., et j'en passe ! Je me suis contentée de relever les cas les plus flagrants.

L'industrie des médias, comme toutes les autres industries, a été durement touchée par la récession. Les grands quotidiens n'embauchent plus, ils réduisent leurs effectifs. La société Radio-Canada est passée récemment de 12 000 à 10 000 employés. Des quelque 100 postes de formation au Canada, qui étaient disponibles il y a 2 ans aux étudiants finissant des écoles de journalisme, il en reste aujourd'hui à peu près 40.

Dans ce contexte difficile, que faut-il faire pour obtenir un emploi dans les médias ?

J'ai vérifié auprès de la SRC, de TVA, de Radio-Québec et de Télévision Quatre Saisons. Là, comme partout ailleurs, il y a une procédure officielle à suivre. Premièrement, il faut envoyer son C.V. Les stations m'ont avisé que leurs « effectifs, à ce jour, sont complets, et qu'il ne faut pas envisager d'ouvertures prochaines ». Par ailleurs, « les candidats sont très nombreux ». « Les critères de sélection en ce qui a trait à l'éducation et à l'expérience sont très sévères. » Lorsqu'un candidat a la chance d'être engagé, il doit « travailler dans la salle des nouvelles avant d'obtenir une promotion et de passer devant les caméras ». À Radio-Canada, il faut « faire ses preuves » en région avant de travailler en métropole.

Je comprends tout cela, et je l'accepte. Je me pose néanmoins quelques questions. Ainsi, à aptitudes et à qualifications équivalentes, les chances d'embauche sont-elles égales ? Le fait d'être né Nadeau, Bombardier, ou autre nom connu, ne donne-t-il pas un avantage ? Le domaine de l'information et de l'animation au Québec est-il réservé à quelques familles privilégiées ?

Que l'on ne me dise pas, comme je l'ai déjà entendu dire à certaines émissions, que c'est encore plus difficile pour la progéniture d'une « personnalité » de faire sa place, que ce ne l'est pour un inconnu. Ce n'est pas ce que les faits indiquent.

Sans mettre en question les dons évidents de quelques-uns(e)s, il faut cependant reconnaître qu'à Montréal, les possibilités de travailler à la télé ou dans les journaux, semblent réservées à ceux et à celles qui y ont des contacts. L'amitié, c'est bien ; la famille, d'après ce que l'on constate, c'est tout !

Il serait bon, de temps en temps, que les directeurs de réseaux donnent une chance à de parfaits inconnus. Je suis sûr qu'un nom comme Bidule ou Tartampion pourrait se faire apprécier et aimer du public.

À cause de leur dépendance vis-à-vis des grandes entreprises pour leurs recettes publicitaires, et de leur dépendance vis-à-vis des gouvernements qui les subventionnent, les médias sont parfois manipulés. Si, en plus, ils doivent se laisser influencer par leurs amateurs vedettes, on est en droit de se demander ce qui, bientôt, restera de leur objectivité et de leur intégrité.

Hélène CRESCENT
Journaliste indépendante

Une société où règnent le mensonge et l'hypocrisie

Monsieur Foglia.

■ C'est avec beaucoup d'intérêt que je lis vos articles dans *La Presse*. J'ai particulièrement été émue par celui du 30 juillet dernier. Vous y parlez d'une femme comme une autre : une pute. Je vous félicite pour votre objectivité et pour le respect que vous témoignez à l'égard de cette femme.

Vous dressez un portrait fort pertinent de Jocelyne et de la société dans laquelle nous vivons, où règnent le mensonge et l'hypocrisie. Les clients de Jocelyne sont des hommes d'affaires, des messieurs « respectables ». Je me demande qui de la pute ou du client est moins respectable. La pute fait un travail et a l'honnêteté de l'assumer. Quelle différence existe-t-il entre une pute et ce que j'appellerai une « demi-pute » qui s'envoie en l'air pour un verre, une promotion ou un petit cadeau ? Une seule : la première ne ment pas aux autres et ne se ment pas, la seconde oui !

Quant à la justice, nous savons tous qu'elle n'existe pas pour les démunis et les « parias » de la société ; elle n'existe que pour ceux qui la font : les notables. Mais nous savons tous que bon nombre de ces personnes qui se prétendent irréprochables sont souvent les pires et n'hésitent pas à commettre, en utilisant leur pouvoir, des actes qui feraient dresser les cheveux sur la tête de beaucoup d'entre nous.

Loin de moi l'intention de tenir un discours moralisateur, car je trouve qu'il est fort agréable de s'envoyer en l'air, même si je préfère faire l'amour. Je respecte autant une pute que ses clients, à condition que ces derniers assument entièrement leurs actes et ne fassent pas porter le chapeau à la pute.

Mon langage choquera peut-être, mais appelons un chat un chat. Et puis, je n'ai envie d'utiliser la poésie que pour parler des personnes qui le méritent !

Que je comprends la prostituée que l'on utilise et méprise. Les bien-pensants diront que c'est une abomination, qu'il faut interdire cette « profession ». Moi je dis, regardez-la, seule sur son bout de trottoir. Elle a froid, faim et pense aux factures qu'elle doit régler ; parfois à l'enfant qu'elle a et qu'elle

doit élever sans pouvoir lui dire : « Tu vois, maman est une prostituée. » Elle invente qu'elle est secrétaire, vendeuse ou n'importe quoi d'autre qui soit « convenable ».

Elle a peur. Qui va venir, une fois encore, la regarder comme on regarde une marchandise et lui dire : « Combien ? » À chaque fois qu'elle se vend, elle vend un peu plus de sa dignité, de sa fierté et de son respect pour elle-même. Vous me direz qu'il est facile en travaillant de gagner honnêtement sa vie. Savez-vous ce que c'est d'avoir été mal aimée, pire encore, pas aimée du tout ? D'avoir commencé dans la vie avec l'idée que l'on n'est pas digne d'amour.

C'est beau une pute, vous ne trouvez-vous pas ?

Claude HERDHUIN
Traductrice-rédactrice

On aura tout vu !

■ On aura tout vu ! Personne n'a pu critiquer « la rigueur de la recherche » des oeuvres de Jean-François Lisée, mais M. Alain Dubuc prétend que la décision de l'auteur de se lancer dans le domaine politique entache rétroactivement le travail de l'auteur ! Et M. Dubuc conclut : « La mission du journaliste, en effet, c'est de surveiller le pouvoir, pas de le servir. »

Rappelons à M. Dubuc que le chef de parti qui critiquait Jean-François Lisée était bel et bien au pouvoir. C'est *La Presse*, dont M. Dubuc est éditorialiste en chef, qui, au cours des neuf dernières années, a tiré à boulets rouges sur l'opposition et n'a cessé de dénigrer le parti au pouvoir. Et, au cours de la campagne électorale qui vient de se terminer, le parti pris était évident, non seulement à la page éditoriale, mais dans tout le journal. L'emplacement et le libellé des manchettes, le nombre et le choix des photos, tout était calculé pour favoriser le Parti libéral et nuire au PQ. On aurait dit que la mise en page du journal était préparée par le PLQ. Heureusement que les journalistes sont syndiqués, autrement on leur aurait imposé de régurgiter la prose dictée par le parti au pouvoir. (...)

Claude Boulay
Trois-Rivières Ouest

OPINIONS

Il serait naïf de considérer le hidjab comme un simple symbole religieux

L'affaire de l'école Louis-Riel montre bien toute l'absurdité inhérente au système scolaire confessionnel

DANIEL BARIL

L'auteur est conseiller au Mouvement laïque québécois.

Le port du hidjab agite bien du monde dans le milieu scolaire à Montréal. Plusieurs ont déjà souligné que l'affaire, quoique très circonscrite et d'apparence anodine, démontre l'urgence d'adopter des balises claires et non discriminatoires à l'égard de la liberté de religion dans les écoles et que cette nécessité débouchait, logiquement, sur la laïcisation de l'école.

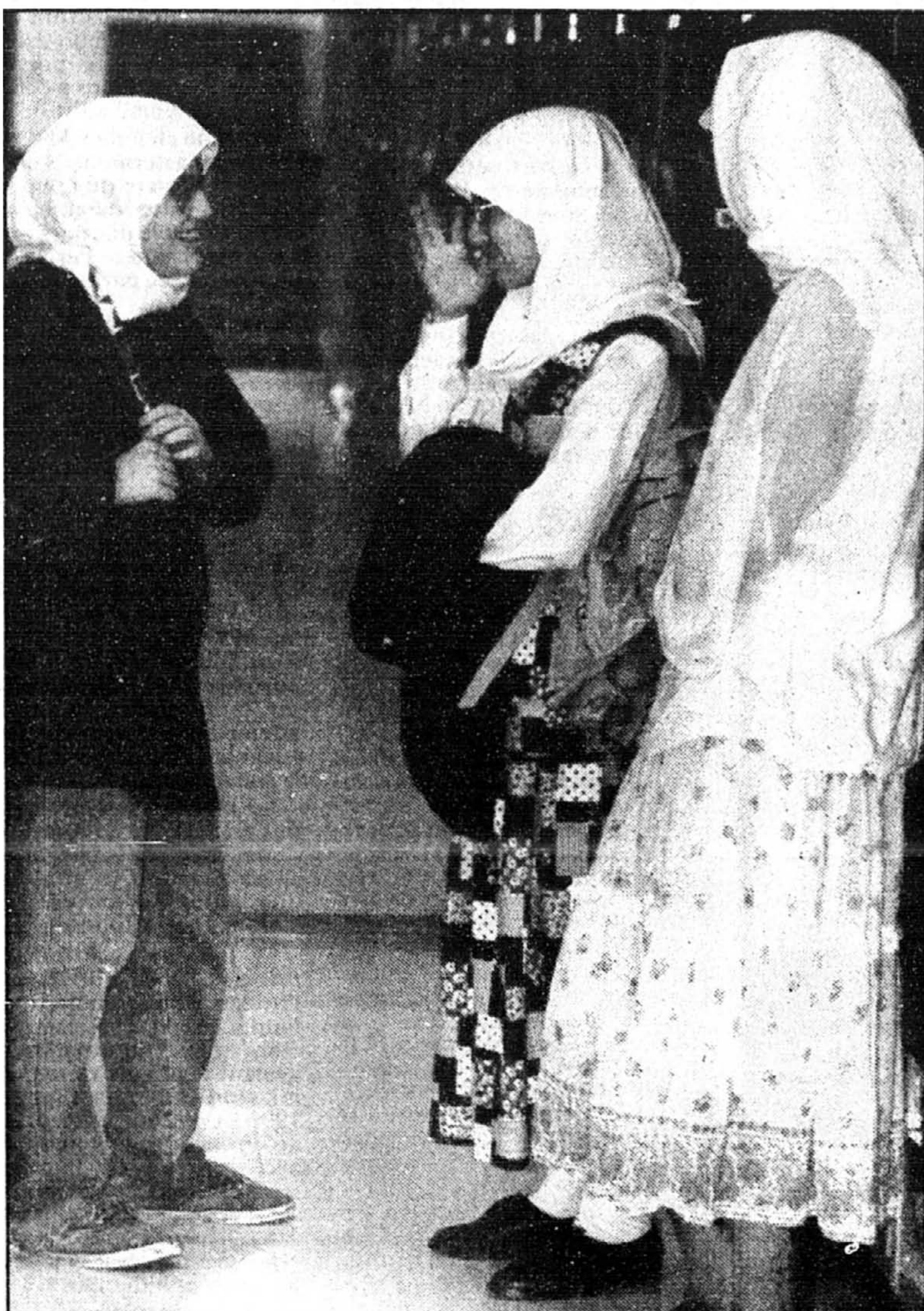
L'affaire survenue à l'école Louis-Riel montre bien toute l'absurdité inhérente au système scolaire confessionnel : des catholiques, qui ont pour eux toutes les lois pour maintenir une école confessionnelle, se demandent s'il faut oui ou non bannir ce voile qu'ils considèrent eux-mêmes comme un symbole religieux. Est-ce une manifestation trop ostentatoire, est-ce conforme au règlement vestimentaire, est-ce que cela risque de marginaliser des élèves ? Pourtant, cette école marginalise déjà tous ceux qui n'adhèrent pas à son idéologie confessionnaliste.

« Vous êtes ici en territoire catholique », proclame le statut juridique de l'école. Les crucifix peuvent y être accrochés triomphalement, le credo peut y être récité chaque matin, les curés peuvent y circuler en col romain ou en soutane, la messe peut y être célébrée, la Charte des droits peut y être suspendue, mais tout cela n'est pas ostentatoire. Ce n'est que normal puisque c'est catholique.

L'affaire nous éclaire aussi sur le manque d'analyse et de vision dont font preuve les décideurs et les commentateurs lorsque vient le temps d'aborder des questions de ce genre. On y voit tantôt un aspect culturel, tantôt un symbole religieux sans plus. Ce qui ailleurs est perçu comme une manifestation d'intégrisme refusant la démocratie, la société civile, l'égalité des sexes et des religions, l'intégrité physique de la femme, autant de choses qui font partie de ce nous devons considérer, en tant que société d'accueil, comme des éléments non négociables de la culture publique commune, est perçu ici comme une expression légitime de liberté religieuse.

Que des théologiens musulmans et des femmes musulmanes pratiquantes nous demandent de ne pas considérer le foulard comme un symbole religieux mais comme un outil de domination de l'homme sur la femme ne nous atteint guère. Banni des écoles publiques de pays à population musulmane comme l'Égypte, la Turquie, la Tunisie ou encore de France où l'islam est la deuxième religion, le hidjab trouve une terre d'accueil au Québec.

Il serait naïf de croire que les musulmanes voilées du Québec ne représentent pas le courant intégriste qui sévit dans les pays musulmans. Un imam de Montréal, Said Youssef Fawaz, à qui le gouvernement du Québec confie une fonction civile officielle puisqu'il peut célébrer des mariages, déclarait : « Le Québec n'aurait pas autant de criminalité si la charia, la loi islamique, y était appliquée. Selon notre loi, si quelqu'un vole, on lui coupe la main. Ça donne un exemple aux voleurs et ça permet aux gens honnêtes de vivre sans peur. » Voilà le genre de propos tenus dans des mosquées non pas en Iran, en Arabie, ou au Soudan, mais ici même au Québec. Dans la même veine, une revue musulmane produite à Montréal, *Le monde islamique*, enseigne que « les fem-



Trois élèves musulmanes de 2e secondaire discutent devant leurs casiers, à l'école Saint-Luc, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

PHOTO LUC-SIMON PERRAULT, La Presse

mes ont été exhortées à rester dans leur maison et à s'acquiescer des responsabilités qui leur ont été confiées ; s'occuper des enfants et du ménage et fournir à leur mari tout le bonheur et le confort possible. (...) L'islam donne la position de chef au mari et fait ainsi de la famille une base disciplinée de la civilisation, un modèle pour la société en général. (...) La femme a une constitution physique plus délicate affectant jusqu'au poids de son cerveau » ! A l'école musulmane de Montréal, on oblige même les non-musulmanes à porter le hidjab ! Khalida Messaoudi, numéro deux du Mouvement algérien pour la République, résume ainsi la signification de ce voile : « Nous nous sommes battues contre toutes les formes d'esclavage, contre toutes les violences dont nous sommes victimes, polygamie, répudiation, viols, tortures, brûlures, assassinats, et contre ce qui symbolise tout cela : le port du voile. » Comment peut-on croire que ce courant soit différent à Montréal de ce qu'il est en France ou en Algé-

rie ? Au lendemain de la contre-révolution islamiste en Iran, des modérés rassuraient les intellectuels en présentant le hidjab comme un simple symbole d'opposition à l'impérialisme américain. Ici, des intellectuels tiennent ce même discours naïf : le hidjab pour eux n'est qu'un symbole d'appartenance religieuse. Si c'était le cas, pourquoi une simple brochette ne ferait-elle pas l'affaire ? Puisque les musulmans reconnaissent que le hidjab n'est pas une obligation religieuse, on a donc tort d'attribuer son port à une question de liberté de conscience. Qu'est-ce qui distingue alors une musulmane qui décide de le porter de celle qui décide le contraire sinon une adhésion, libre ou imposée, à une interprétation plus fondamentaliste ? De plus, le hidjab n'arrive pas seul dans nos écoles. Les articles mentionnés plus haut nous apprennent qu'à la Commission scolaire Baldwin Cartier, on demande aux professeurs d'éducation physique d'éviter, aux élèves qui observent le jeûne du Ramadan, des exercices qui leur donneraient

la soif... Nous avons déjà considéré, collectivement, qu'il était inacceptable que des enfants d'âge scolaire jeûnent de la sorte. Nous nous sommes débarrassés des mesures astreignantes que nous imposait l'Église catholique à une certaine époque. Cette Église s'est adaptée aux exigences de la société d'aujourd'hui. Devrait-on renier nos choix sociaux et accepter des dispositions pires que celles d'hier sous prétexte qu'elles viennent d'une autre religion inflexible ? Par contre, il serait révoltant, dans le contexte d'une école confessionnelle, d'interdire le hidjab alors que le catholicisme peut s'y exprimer de façon encore plus ostentatoire.

De plus, mieux vaut une musulmane voilée à l'école publique qu'une musulmane de plus à l'école musulmane. Nous lui assurons au moins l'accès à une éducation plus ouverte et à un discours répondant aux besoins d'ici. Mais il y a une pire que l'interdiction : remettre la décision entre les mains de chaque école entraînerait la balkanisation du système scolaire. Chassés de certaines écoles, les islamistes se regrouperaient au sein d'écoles plus tolérantes et en arriveraient à former une école ghetto. C'est malheureusement la voie que privilégie la Loi 107.

Dans le contexte espéré d'une école laïque, l'acceptation du hidjab constituerait-elle un accommodement raisonnable ? S'il ne s'agissait que d'un symbole religieux, ce vêtement ne poserait aucun problème, pas plus que la kippa des juifs, et selon le modèle de laïcité que nous proposons au Québec, il est certain qu'une école laïque serait plus respectueuse de cette diversité religieuse que ne l'est l'école confessionnelle.

Mais dans la mesure où ce symbole est une attaque contre tout ce que nous considérons fondamental et non négociable (égalité des sexes, des races et des religions, intégrité physique, laïcité de l'État, droits fondamentaux, participation à la vie sociale), on ne saurait le considérer comme un accommodement raisonnable.

Toutefois, la répression répugne autant à un esprit laïque que l'intégrisme. L'interdire ne serait pas la solution. Ce serait prendre l'ombre pour la proie. Il faut combattre l'intégrisme (catholique, musulman, politique ou autre), et non pas son signe. C'est à nous d'être assez forts et cohérents pour réussir, par l'éducation et la persuasion, à faire valoir la justesse de nos choix sociaux sur lesquels reposent la démocratie. Il faut les faire valoir à l'école, dans les groupes populaires, les associations ethniques, les syndicats, les partis politiques, les médias, les débats publics, partout. C'est un combat idéologique et politique dont on ne peut faire l'économie au moment où nous avons à faire des choix déterminants pour notre avenir.

Les musulmanes voilées et leurs maîtres misogynes doivent savoir que leur choix n'est pas celui de leur société d'accueil.

Ce choix les regarde, mais il ne saurait être question que nous les entérinions, ni même que nous en soyions complices par un silence complaisant.

Dans cette optique, le terme qui convient pour désigner l'attitude à adopter est bien la tolérance : « laisser subsister une chose qu'on aurait le droit ou la possibilité d'empêcher », selon *Le Robert*. Si les intégristes poussaient leur offensive plus loin, ils nous obligeraient à reconsidérer cette tolérance dont ils bénéficieraient largement.

n'est pas laïque, elle est chrétienne. Les religions juive, musulmane et sikh requièrent le port d'une marque extérieure identifiant leurs membres à leur religion. Il n'y a que la religion chrétienne qui n'exige pas de porter de marque extérieure identifiant sa confession. Empêcher le port du foulard islamique n'impose pas la neutralité confessionnelle à tous les étudiants. Empêcher le port du foulard islamique impose plutôt les valeurs chrétiennes aux étudiants chrétiens et non chrétiens.

Quelles valeurs veut-on enseigner à la jeunesse québécoise ? Nous vivons dans une société de plus en plus multi-ethnique et multi-culturelle. La pluralité religieuse est visible partout. Veut-on enseigner à nos enfants qu'en éliminant les apparences d'un problème on le règle vraiment ?

Tous des êtres humains

Où doit-on leur enseigner qu'avec ou sans foulard nous sommes tous des êtres humains, que nous sommes tous égaux et que nous devons apprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel ? Le problème de la société n'est pas que certaines personnes portent un foulard et d'autres pas. Le véritable problème de la société est que certaines personnes pensent sincèrement qu'il existe des différences entre une personne qui porte un foulard et une autre qui n'en porte pas. Il n'y a pas. Ces deux personnes expriment librement leurs valeurs respectives.

Ceci étant dit, le législateur a le pouvoir de légiférer pour restreindre l'application d'une liberté fondamentale. Je dis bien le législateur, soit le gouvernement, et non pas les commissions scolaires. En démocratie, la majorité, représentée par le gouvernement a le pouvoir de restreindre les libertés qui sont le plus souvent profitables particulièrement aux membres des minorités politiques. C'est un choix qu'une société peut exercer après s'être posée les véritables questions. Pas celle de la recherche de l'uniformité dans le code vestimentaire. Nous devons plutôt décider si l'intérêt de la majorité est suffisamment important pour justifier la restriction de libertés fondamentales de certains membres de la société. Si la majorité chrétienne québécoise est suffisamment menacée par la présence musulmane pour justifier l'interdiction de mettre en pratique certains préceptes de cette religion. Si la société québécoise n'est pas assez tolérante pour laisser à chacun la liberté de s'exprimer pacifiquement. Si la société québécoise n'est pas assez grande pour nous tous.

Les entreprises paient-elles de l'impôt?

FRANÇOIS AUBRY

L'auteur est économiste au Service de recherche de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Voici que de grandes sociétés privées québécoises, regroupées en coalition, réclament le droit d'être entendues sur les réformes éventuelles du régime de santé du Québec en raison d'une importante contribution qu'elles prétendent apporter, par diverses taxes et impôts, au financement de ce régime (*La Presse*, 18 septembre 1994). Une telle nouvelle risque de confondre celles et ceux qui se sont laissés convaincre par certains économistes et chroniqueurs néolibéraux qui ne ratent pas une occasion pour affirmer qu'il est inutile de taxer les entreprises. En effet, selon eux, les entreprises auraient le pouvoir de refiler ce fardeau fiscal aux consommateurs par des hausses de prix ou aux travailleurs et aux travailleurs par des diminutions de salaire.

Le débat soulevé autour des impôts des sociétés est aussi ancien que ces impôts eux-mêmes. La controverse découle de l'hypothèse voulant que tout impôt payé par les sociétés est, au bout du compte, assumé par des individus. Et puisque ces sociétés appartiennent à leurs actionnaires, tout impôt prélevé sur leurs activités vise, au premier chef, ces individus. Or, plusieurs économistes ont pu observer que l'objectif n'est pas toujours pleinement atteint.

En effet, l'impôt versé par une société atteindra ses actionnaires dans la mesure où ces derniers ne pourront pas refiler la facture aux consommateurs, par une hausse de prix de leurs produits et services, ou à leurs employés, par une diminution de la masse salariale. Certains prétendent que les entreprises peuvent toujours se départir ainsi de leur fardeau fiscal. D'autres, au contraire, assurent que les actionnaires assument la totalité de ce fardeau fiscal.

Les recherches en ce domaine indiquent que la réalité, comme c'est souvent le cas, se situe quelque part entre ces deux extrêmes. Le fardeau fiscal que supporte chacun de ces groupes dépend de plusieurs facteurs : le pouvoir de monopole de l'entreprise, le niveau de concurrence du secteur d'activité (incluant son degré d'ouverture sur l'extérieur), le pouvoir des regroupements de consommateurs, le rapport de force entre les salariés et la direction dans l'entreprise. Dans le cas d'une économie de marché ouverte sur l'extérieur, comme celle du Québec, la capacité des sociétés de fixer à leur guise les prix de leurs produits et services est assez limitée. Non seulement la concurrence joue-t-elle un rôle dans la détermination des prix mais le fait que, dans plusieurs cas, les prix sont fixés sur le marché mondial, rend plus problématique le transfert des charges fiscales aux consommateurs. S'il est difficile d'évaluer avec précision dans quelle mesure les impôts sur les profits et les taxes sur le capital sont partagés par les actionnaires, les consommateurs et les salariés, plusieurs études, dont celles de la Commission sur l'équité fiscale de l'Ontario, semblent indiquer que les taxes sur la masse salariale sont, dans une large mesure, refilées aux salariés de l'entreprise.

Pour la CSN, ce débat soulève deux questions fondamentales : premièrement, dans quelle mesure la rémunération des actionnaires, composée de salaires, de dividendes, de gains en capitaux, de bonis et autres, est-elle imposée équitablement dans notre régime fiscal compte tenu des changements apportés à la grille d'imposition, au cours des années 1980, et du traitement de faveur dont bénéficient toujours certaines formes de rémunération, tels les dividendes et les gains en capitaux ? Poser la question c'est y répondre, car il apparaît évident que cette catégorie de contribuables ne paie pas sa juste part d'impôt.

Deuxièmement, est-il justifié qu'une partie des profits des sociétés qui ne sont pas versés aux actionnaires, soit affectée au financement des activités de l'État ? Nous répondons oui pour au moins deux raisons. D'abord les sociétés bénéficient d'un grand nombre de services assumés par l'État, que ce soit la mise en place d'infrastructures (routes, aéroports, maintenant l'autoroute électronique), divers services de soutien (conseils, subventions, aide à l'exportation, etc.) et, plus généralement, de toute une gamme d'activités sans lesquelles les entreprises ne pourraient tout simplement pas fonctionner, n'en déplaise aux chancres du moins d'État et de plus de marché. Ce sont, entre autres, l'éducation, la formation professionnelle, les services sociaux et de santé, les activités publiques de recherche et développement, la sécurité publique. Ensuite, l'État doit assumer certains frais qui découlent des décisions des entreprises ; ce sont, par exemple, les dépenses engendrées par la détérioration de l'environnement ainsi que les coûts économiques et sociaux astronomiques du chômage.

L'ensemble de ces facteurs justifie qu'un meilleur équilibre soit établi entre, d'une part, les profits servant à la rémunération des actionnaires et aux investissements dans l'entreprise, et, d'autre part, les sommes nécessaires au financement des activités de l'État. Les entreprises assumeront d'autant plus leur part que les gouvernements reconnaîtront l'importance et la nécessité de cette contribution pour le développement économique et social de notre société.

Des principes fondamentaux sont en jeu dans le débat sur le foulard islamique

JULES ÉDOUARD GAUDET

L'auteur est avocat et étudiant en maîtrise en droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa.

La question du droit de porter le foulard islamique dans les écoles a fait l'actualité, ces dernières semaines. Plusieurs personnes ont avancé leur position en confondant les principes qui sont à la source du débat ou tout simplement en avançant leur position sans justification, une manière de procéder qui est de plus en plus à la mode. Mettons un peu d'ordre dans le débat.

Le débat soulève la question de l'application de droits et libertés fondamentaux, soit le droit à l'égalité, la liberté de religion et la liberté d'expression. Ces droits et libertés sont protégés par les chartes canadienne et québécoise dans notre société qui se veut libre et démocratique.

Avant de se demander si l'on veut interdire le port du foulard islamique, il faut se demander si l'on a l'intention de restreindre le droit à l'égalité, la liberté de religion et la liberté d'expression de citoyens québécois.

Le droit québécois confère aux citoyens le droit au respect de leur liberté de religion, de leur liberté d'expression et le droit d'être traités sans discrimination, laquelle serait fondée sur leur appartenance religieuse. Le port du foulard islamique est l'expression d'une croyance religieuse. Et cette expression est protégée par le droit québécois.

Intérêt supérieur de la société

Ce n'est que si l'intérêt supérieur de la société est mis en cause que l'on pourra permettre de restreindre ces droits. Par exemple, la Cour suprême du Canada a déjà décidé que le port du turban sikh pouvait être interdit sur les chantiers de construction. Dans ce cas, même s'il y avait violation de la liberté de religion, le port obligatoire du casque de construction avait une fonction de sécurité publique qui devait prévaloir sur le droit d'un individu.

On avance pour justifier l'interdiction du port du foulard la volonté de garder un visage laïque dans les écoles et d'éviter la création de groupes à l'intérieur des écoles. Croit-on vraiment que le simple fait d'interdire l'expression extérieure d'une appartenance religieuse suffira à empêcher les enfants de se regrouper ? Il y a générale-

Avant de se demander si l'on veut interdire le port du foulard islamique, il faut se demander si l'on a l'intention de restreindre le droit à l'égalité, la liberté de religion et la liberté d'expression.

ment quelque chose de plus fondamental que le port d'un vêtement pour expliquer le regroupement de jeunes. Les jeunes se regroupent parce que, pendant une période donnée, ils partagent les mêmes valeurs. Et non pas parce qu'ils portent une marque distinctive. L'une est la conséquence de l'autre et pas l'inverse. Devra-t-on, également, interdire l'amitié entre jeunes islamiques ? Et brimer leurs libertés de réunion et d'association tant qu'à y être.

L'on compare aussi le port du foulard islamique à celui des bottes de skinheads. Pour ne mentionner qu'une différence primordiale entre les deux situations, l'une est l'expression de libertés fondamentales protégées par le droit québécois, l'autre pas... Et je ne mentionnerai pas qu'à la source de l'une est l'expression pacifique d'une croyance religieuse authentique, alors que sous l'autre naît l'intolérance et l'incitation à la violence.

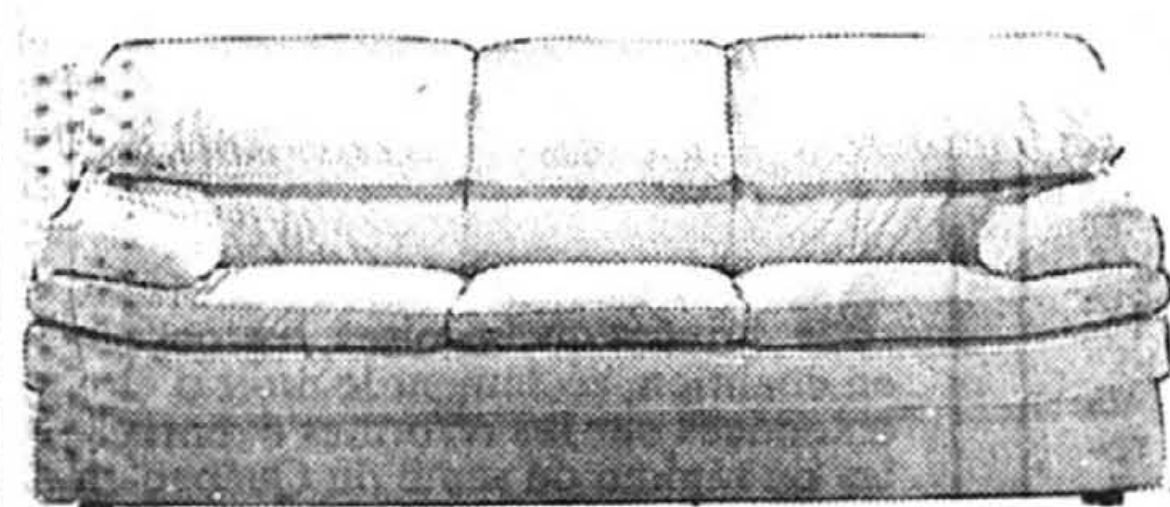
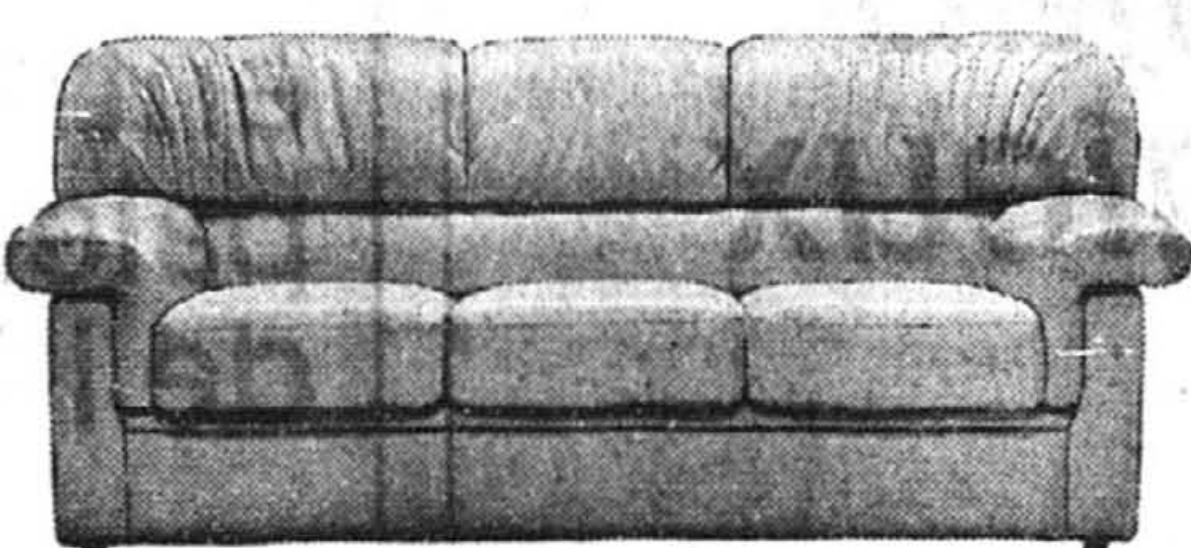
Négation d'une liberté fondamentale

Il m'apparaît pour le moins extrêmement douteux qu'une de ces raisons puisse être suffisante pour justifier la négation d'une liberté fondamentale. D'autant plus que, contrairement à ce que les personnes en faveur de l'interdiction du port du foulard islamique prétendent, l'interdiction du port du foulard ne sert pas la laïcisation des écoles, mais, au contraire, elle tend à l'assimilation aux valeurs chrétiennes. L'absence de marque distinctive

**Grande
vente**

**sur tous nos meubles
et nos modèles 1995**

**Canapé
3 places, tout cuir —
969\$
taxes incluses**

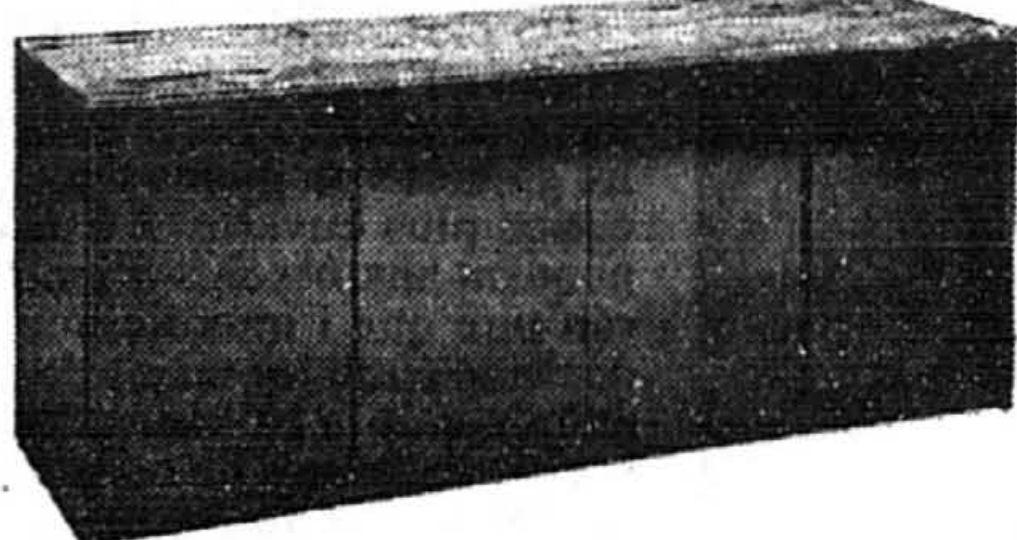


**Canapé
3 places, tout cuir —
1 199\$
taxes incluses**



**Table en marbre «Horo
Marquina», importée
d'Italie, 4 chaises
seulement
999\$
taxes incluses**

**Buffet, dessus en
marbre, «Horo
Marquina», importé
d'Italie,
789\$
taxes incluses**



**Design original de
«Le Corbusier 1929»
recouvert de cuir
seulement 499\$ taxes incluses**

**OUVERT DIMANCHE
12 h à 17 h**

Meubles en cuir d'Italie de qualité
Voyez notre salle d'exposition présentant des meubles d'Italie laqués et en marbre

**NOUVEAU
MAGASIN**

Saint-Laurent
3440, Côte-Vertu
(en face de la Place Vertu)
335-9481

MEUBLES VANLIAN
La où la qualité est supérieure à la valeur

BROSSARD
8085, boul. Taschereau
12 milles à l'ouest du pont Champlain
656-6868

Mario Dumont ne voit rien de bon dans la structure des délégués régionaux

KATIA GAGNON
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, estime inutile, voire nuisible, la nouvelle structure des 14 délégués régionaux créée par le premier ministre Parizeau.

«Est-ce que ça veut dire que quand moi j'ai un dossier dans mon comté, en plus de convaincre le ministre et de lui expliquer, il faudra que j'aille à Matane faire des guillis-guillis à Matthias Rioux (le délégué du Bas-Saint-Laurent)?», demande M. Dumont.

«On essaie de comprendre ce que ça vient faire dans le système, à part de réduire le rôle des députés, qu'ils soient péquistes, libéraux ou moi-même. Ils (les délégués) ne sont qu'une nuisance pour que les députés aient accès aux vrais décideurs dans les ministères», affirme le chef de l'ADQ.

Selon lui, les délégués régionaux forment une structure superflue car ils seront loin d'être des interlocuteurs privilégiés pour les députés régionaux. «Ils ne sont pas assis à la table des mi-

nistres, ils n'ont pas de budget... tout ce qu'ils peuvent faire c'est des recommandations.»

En commentant le nouveau cabinet Parizeau, Mario Dumont s'est montré particulièrement critique envers le nouveau ministre de la Restructuration, créé par Jacques Parizeau pour favoriser la transition vers la souveraineté, dont le titulaire, Richard Le Hir, ne sera selon lui qu'un «rechercheur en limousine».

«Si ce ministère vise à corriger les dédoublements, ça va à Louise Beaudoin. Et si ils font un référendum dans les huit à dix mois sur la souveraineté, pourquoi ils perdraient du temps à corriger les dédoublements?», dit-il.

Le jeune chef de l'ADQ, qui devrait être assermenté comme député de Rivière-du-Loup un peu plus tard cette semaine, voit également dans le discours prononcé hier par Jacques Parizeau l'emprunte laissée par les idées de son parti.

«On a toujours dit que la présence du PQ en 1970 a forcé Bourassa à refuser Victoria, donc à être plus nationaliste, parce qu'il y avait un parti souverainiste qui était en montée. C'est un peu le

même genre de phénomène qui se produit», explique-t-il.

«Ce dont parlait Jacques Parizeau hier, la simplification de l'État, la déréglementation, ce n'est même pas abordé dans le programme du parti. Et il parlait de ça avec un vocabulaire très semblable à celui que nous avons adopté en campagne», poursuit-il.

Par ailleurs, M. Dumont juge toujours déraisonnable l'intention du nouveau premier ministre de tenir un référendum hâtif. «Redresser l'économie du Québec, ça prend plus que huit mois», plaide-t-il.

Le chef de l'ADQ se montrerait cependant favorable à un référendum sur la souveraineté qui aurait lieu dans deux ou trois ans, «mais toujours à l'intérieur d'un mandat».

Mario Dumont déclare même qu'il voterait OUI à un tel référendum si «dans la question ou un préambule, on faisait état du partenariat qu'on désire avoir avec le Canada».

«Il faudrait annoncer d'emblée au gens qu'il y aura des discussions sur un nouveau partenariat», affirme-t-il.

Cliche rappelle aux autochtones qu'il ne discutera pas de l'intégrité du territoire

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le gouvernement québécois veut négocier avec les nations autochtones mais l'intégrité du territoire québécois ne peut être remise en question, avertit le porte-parole du dossier autochtone au gouvernement du Québec, David Cliche, député de Vimont.

Sur la question de l'intégrité du territoire, «on ne bougera jamais. L'intégrité du territoire est un acquis et il n'y a pas de discussion à avoir là-dessus», a déclaré M. Cliche quelques heures après avoir été désigné comme adjoint parlementaire du premier ministre Jacques Parizeau pour les questions liées au statut des nations autochtones.

Depuis que dure le débat sur l'éventuelle souveraineté du Québec, plusieurs nations autochtones laissent entendre qu'elles voudraient demeurer au sein du Canada, même si une majorité de Québécois votaient en faveur de l'indépendance lors du référendum qui doit se dérouler en 1995.

Cette prétention a même été reprise en mai 1994 par le ministre

fédéral des Affaires indiennes, Ron Irwin, qui a soutenu le «droit» des autochtones vivant sur le territoire du Québec de «demeurer au sein du Canada» advenant l'accession du Québec à la souveraineté.

Le ministre Irwin avait toutefois été rabroué à l'Assemblée nationale tant par le chef de l'Opposition du temps, Jacques Parizeau, que par le premier ministre d'alors, Daniel Johnson.

M. Johnson avait fait valoir le principe de l'inviolabilité de l'intégrité du territoire québécois tandis que M. Parizeau avait cité cinq experts internationaux qui avaient témoigné devant la commission Bélanger-Campeau en 1990-91 et qui avaient affirmé qu'en cas de souveraineté, le Québec «hériterait de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien, et de toutes les compétences actuellement exercées par le gouvernement fédéral, y compris sur les réserves indiennes».

C'est un peu ces propos qu'a repris le député de Vimont: «Lorsque nous serons souverains, le territoire du Québec sera celui qu'on connaît actuellement comme province», a-t-il déclaré devant quelques journalistes. «Nous

sommes d'une clarté inébranlable: il n'y aura pas de discussion là-dessus».

Négociations

En dépit de cette divergence profonde entre le nouveau gouvernement du Québec et certains dirigeants autochtones, M. Cliche prévoit que les négociations devront se dérouler le plus rapidement possible dans le dossier de l'autonomie gouvernementale.

«Il faut régler le plus rapidement possible les dossiers d'autonomie gouvernementale et s'asseoir avec l'ensemble des nations autochtones du Québec pour rédiger ce que seraient les clauses d'une constitution du Québec souverain», a dit M. Cliche.

Il a également rappelé l'échéance de 1995 que le premier ministre Jacques Parizeau a fixée pour la tenue d'un référendum sur la souveraineté. «Les gens qui veulent régler les dossiers peuvent le faire rapidement. Des dossiers trainent en longueur», a dit le député en citant le cas des négociations avec le Conseil attikamek-montagnais ou la mise à jour de certains chapitres de la Convention de la baie James avec la nation criée.

SUPER

LIQUIDATION DE NOTRE STOCK

**ESCORT LX SPORT
2 portes**



**À
PARTIR
DE**

10 995\$*

\$225
24 MOIS**



Plusieurs autres modèles
disponibles moyennant
un léger supplément.

LOCATION
Vos spécialistes de la location commerciale

Circuit
MERCURY

**50 VOITURES
DE REMPLACEMENT
DISPONIBLES**

**SERVICE OUVERT
JUSQU'À 2h30 DU MATIN**

6300, BOUL. HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL-NORD - TÉL.: 325-4700

la Saie
services à domicile

**UNE SEMAINE SEULEMENT!
OFFRES DE
NETTOYAGE
AVEC PRIME**



NETTOYAGE DE TAPIS

Un vestibule sans frais, d'une valeur de 10 \$, quand nous nettoyons...

2 pièces
Nettoyage à la vapeur de la moquette, avec un vestibule en prime **28 \$**

4 pièces
Et un vestibule en prime **52 \$**

Super offre!
Maison complète 79 \$
5 pièces, 12 marches, et deux vestibules

Notre service 4 étoiles : une garantie de satisfaction à coup sûr!

- ★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
- ★ Nous vous fixons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!

Protection pour tissu appliquée sans frais supplémentaires sur un fauteuil (valeur de 20 \$)...

Canapé et fauteuil 69 \$

Nettoyage professionnel de conduits de ventilation **28 \$**
Deux conduits principaux, 9 \$ par bouche

Nettoyage de stores vénitiens **10,95 \$**
Commande minimum 50 \$. Nous nettoyons aussi stores verticaux.

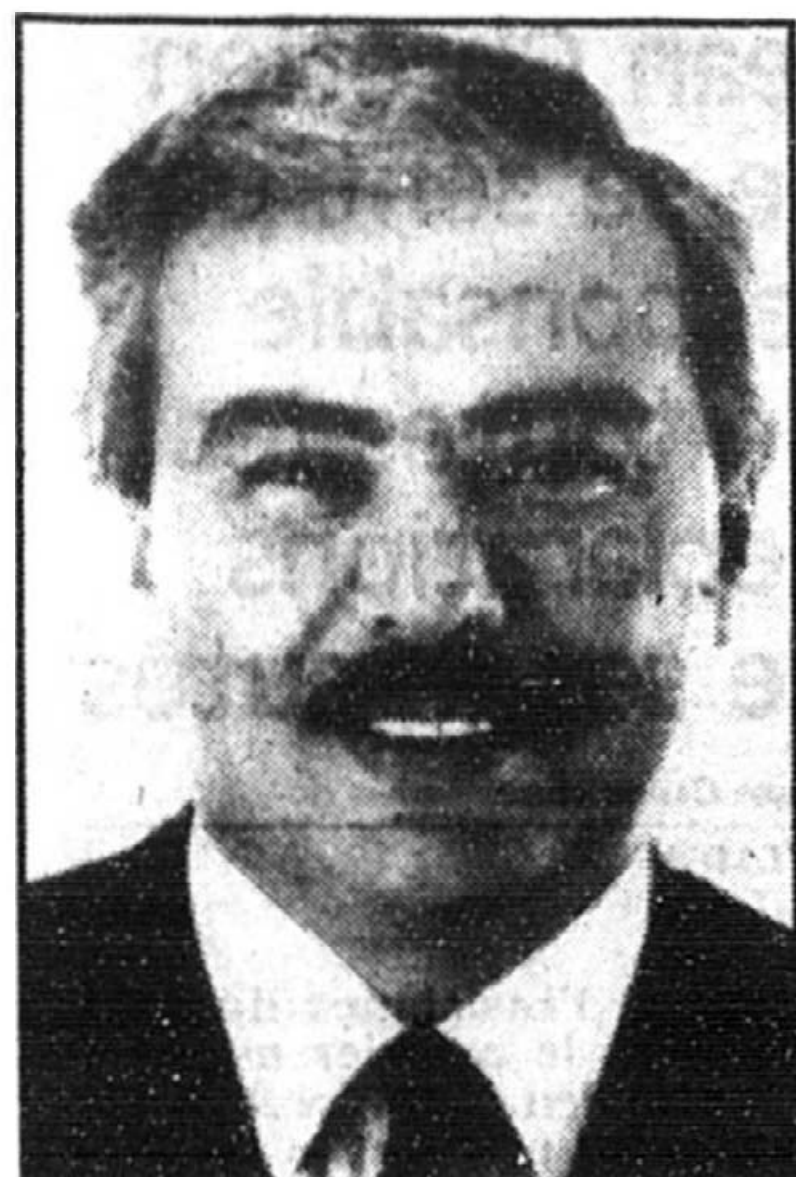
Le camion-usine est aussi disponible moyennant 9 \$ additionnels par pièce.

**Du lundi au samedi
de 8 h à 18 h**

339-5420

la Saie

Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPING ET À LA VAPEUR, offert à seulement 8 \$ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres, de même que le nettoyage des tapis traités au «Shampooing» ou des tapis berbères sont offerts moyennant des frais supplémentaires. Les salons et salles à manger combinés, ainsi que les pièces de plus de 200 pieds carrés sont considérées comme deux pièces. Le nombre estimé de pièces à nettoyer est de deux. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Le tarif pour les services de 10 \$ et plus est en plus. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les taches en coton, linoléum, les carreaux, les tapis en laine et les tapis en bois. Frais de déplacement, s'il y a lieu. L'offre prend fin le 1 octobre 1994.



Le libéral
Michel Charbonneau



Le péquiste
Roger Paquin

Gain libéral possible dans la circonscription de Saint-Jean

KATIA GAGNON
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le dépouillement judiciaire a de bonnes chances de modifier les résultats des élections du 12 septembre : les libéraux sont en position de faire un gain sur les péquistes dans la circonscription de Saint-Jean, ce qui porterait à 48 le nombre de libéraux contre 76 péquistes.

En effet, les informations obtenues par la Presse Canadienne révèlent qu'après six jours de dépouillement judiciaire, le député sortant de Saint-Jean, Michel Charbonneau, qui avait perdu ses élections par 358 voix, dispose maintenant d'une avance de 16 voix contre le péquiste Roger Paquin.

Vendredi dernier, le libéral Charbonneau s'est trouvé pour la première fois en avance sur le péquiste Roger Paquin. Hier, juge et avocats avaient dépouillé 158 des 220 urnes de scrutin et, comme on le dit familièrement, la tendance se maintient.

Une erreur dans l'addition des totaux finaux de votes avait d'abord fait passer la majorité du péquiste Roger Paquin de 358 (le soir du scrutin) à 58 voix. Depuis le début du décompte des votes, M. Paquin a progressivement vu fondre cette mince majorité pour disparaître au profit d'une avance libérale.

Les renversements de cette nature sont plutôt rares dans l'histoire politique du Québec, et tout particulièrement dans le comté de Saint-Jean, qui vote « du bon bord » depuis les années 40. Donc, en plus de changer de camp, cette circonscription risque de perdre son titre de comté baromètre par excellence, cédant la place à Sherbrooke.

En fait, un seul précédent existe dans l'histoire politique moderne du Québec : le député libéral Oswald Parent, qui avait remporté par 22 voix son comté de Hull en 1976. L'a

par la suite perdu par deux votes au profit de la péquiste Jocelyne Ouellet.

Si le Parti québécois semble pour l'instant en danger dans Saint-Jean, la libérale Margaret Delisle voit progressivement diminuer sa majorité de 31 voix dans le comté de Jean-Talon, à Québec.

En fin de journée hier, Mme Delisle n'avait plus que 19 voix de majorité sur sa rivale Diane Lavalée. Plus de la moitié des urnes avaient été dépouillées et l'avocat de Mme Lavalée, Gilles Gaumont, avait bien l'intention de continuer. « On s'attend à ce que Mme Lavalée remporte le comté. On a des indications très sérieuses à cet effet », lançait-il.

« On ne sait jamais ce qui peut arriver. Avant-hier, par exemple, nous avons contesté une boîte entière de scrutin parce que les talons étaient attachés aux bulletins. Si nous l'avions remporté, Mme Lavalée se serait retrouvée avec 58 voix de majorité », poursuivait-il.

Dans deux circonscriptions, Beauce-Sud et Vimont, les demandes initiales de dépouillement judiciaires ont été abandonnées. Dans le premier comté, après deux jours et la moitié des boîtes de scrutin examinées, l'avance du libéral Paul-Eugène Quirion — 164 voix — n'avait pratiquement pas bougé.

Benoît Fradet, ex-député de Vimont, a également choisi d'abandonner le dépouillement en voyant que la majorité de 150 voix récoltée par le péquiste David Cliche n'évoluerait pas de façon significative.

Dans la circonscription voisine de Beauce-Nord, le dépouillement a été complété en entier : juge et avocats ont examiné les 140 urnes. Le libéral Normand Poulin a vu sa majorité augmenter de dix voix, passant de 61 à 71 voix de plus que son adversaire péquiste.

Produits toxiques : Copps propose une loi plus sévère

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les industries pourraient bientôt avoir à prouver que les produits chimiques qu'elles utilisent ne sont pas toxiques, a annoncé hier la ministre de l'Environnement Sheila Copps.

La proposition de Mme Copps est de « renverser la responsabilité ». « Il incomberait à l'industrie de démontrer qu'une substance est

sûre, plutôt que l'inverse », a dit Mme Copps après avoir rendu public le projet, à des fins de consultation, à la Chambre des communes.

Mme Copps a fait savoir que les provinces, les industries et les groupes de défense de l'environnement ont 60 jours pour soumettre leurs commentaires sur sa proposition.

La législation s'appliquerait aux substances déjà en usage et aux nouvelles. La ministre espère faire adopter la loi au printemps.

Apprenez à préparer des déclarations de revenus !

H&R BLOCK

LES COURS COMMENCENT BIENTÔT

- **PROGRAMME** - Les étudiants apprennent tous les aspects de la préparation de déclarations de revenus, y compris la théorie et l'application des lois fiscales courantes.
- **LES DIPLOMÉS RECEVRONT** un certificat d'aptitude et pourraient avoir l'occasion d'être convoqués à une entrevue d'emploi.
- **H & R BLOCK CONNAÎT L'IMPÔT ET SAIT COMMENT L'ENSEIGNER.** Nos instructeurs, des experts en impôt, font de chaque session une expérience stimulante avec des discussions, des textes de référence et des directives quant à l'utilisation des formules et des annexes. Ils répondront avec plaisir à vos questions sur la fiscalité.
- **LES COURS COMMENCENT BIENTÔT** - Nous acceptons déjà les inscriptions. Les cours sont offerts le matin, l'après-midi, le soir et la fin de semaine. N'importe qui peut s'inscrire, il suffit d'avoir le désir d'apprendre.
- **LES FRAIS DE SCOLARITÉ MODESTES** comprennent le cours lui-même, les manuels, les fournitures et les guides de référence. Un plan de paiement par versements est disponible.
- **IL SUFFIT DE NOUS APPELER** pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les emplacements des classes, les dates, la façon de s'inscrire, etc. Faites vite car les places sont limitées. En vous inscrivant tôt votre place est assurée.

VISA	POUR PLUS D'INFORMATION APPELEZ :	MasterCard
LONGUEUIL	468-9464	
BROSSARD	676-8466	
SAINT-LAURENT	747-4528	
WEST ISLAND	694-2209	
MONTRÉAL SUD-OUEST	363-2688	
MONTRÉAL CENTRE-EST	722-4403	
MONTRÉAL-NORD	327-0255	
MONTRÉAL-EST	525-4036	
POINTE-AUX-TREMbles	498-9071	
LAVAL	663-9450	

20% DE RABAIS AUX 50 ANS ET PLUS



APPARTEMENTS
DE LUXE
POUR RETRAITÉS

Vive la vie.

Venez choisir votre appartement de luxe et profitez du haut standard de qualité des services Champlain.

Les unités incluent le câble et 5 électroménagers. Un corridor vous relie à la résidence Monaco et ses services de restauration et d'assistance médicale.

Juste en face des "Jardins Bois Franc", au 2240, boul. Thimens, Ville Saint-Laurent, tél. 333-6060

CHAMPLAIN

Bienvenue chez vous!



SEARS

Attendez-vous à plus

Kaleur optionnelle!

Whispertone II^{MD} incluant Capture^{MD}, 8 sacs et tuyau extensible

Rabais 130\$

Aspirateur vertical Kenmore^{MD} 12 A à deux moteurs, pratique voyant de sac plein et accessoires sur l'appareil. Rayon d'action de 14". N° 30934. Sears ord. 499,99. Ch. 369,99. Prix de réclame en vigueur jusqu'au mercredi 5 octobre 1994, dans la limite des stocks disponibles.

4 JOURS SEULEMENT!

Du jeudi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre 1994

Tous les aspirateurs sont en solde...y compris les modèles traîneaux, verticaux et d'aspiration centrale.

UTILISEZ VOTRE CARTE SEARS ET NE PAYEZ RIEN AVANT MARS 1995

L'offre de paiement différé s'applique aux aspirateurs, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25\$ de frais d'administration.

Aucun acompte à verser. Aucune taxe à payer à l'avance. Cette offre prend fin le 5 octobre 1994.

Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue et aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

Copyright 1994, Sears Canada Inc.

SEARS

Attendez-vous à plus

Les mentions "Ord." ou "État" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9881, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.

Tous les articles annoncés dans cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

La rentrée avec Macintosh chez COMPUCENTRE

Choisissez votre ordinateur et votre imprimante

Ensembles à prix spéciaux pour la rentrée
ordinateur, clavier, moniteur, imprimante et logiciels

AUCUN PAIEMENT,
AUCUN INTÉRÊT JUSQU'EN
FÉVRIER 1995
Sur ensembles Mac seulement
Dépôt 20% du total de la facture. S'appli-
que à certains modèles Apple. Sujet à
approbation de crédit. Détails en magasin.

PowerMac PC
avec moniteur 14" SVGA

Clarix Works
GRATUIT

Moniteur
inclus

Comprend
• RAM 8Mo • Disque rigide 160Mo
• Moniteur couleur 14" SVGA .28dp
• Clavier et souris
• System 7.1 • Clarix Works 2.1

2799⁸⁸

Avec imprimante StyleWriter II 3179,76
Avec imprimante LaserWriter 300 3499,76

Insignia SoftWindows
Le logiciel qui vous permet d'utiliser des
logiciels PC avec votre Power
PC à une vitesse de 486SX. **399⁸⁸**

Mac LC 475
avec moniteur couleur 14"

Moniteur
inclus

• RAM 4Mo • Disque rigide 160Mo
• Moniteur couleur 14" SVGA .28dp
• Clavier et souris
• System 7.1 • Clarix Works 2.1

1599⁸⁸

Avec imprimante StyleWriter II 1979,76
Avec imprimante LaserWriter 300 2289,76

Mac LC 575 Multimedia
Système intégré avec
moniteur Trinitron 14" de Sony
et lecteur CD Multimedia bivitresse

Moniteur
inclus

• RAM 8Mo • Disque rigide 160Mo
• Moniteur couleur 14" SVGA .28dp
• Clavier et souris
• Lecteur CD multimedia bivitresse
• System 7.1 • Clarix Works 2.1

Titres CD
• MS Dinosaur • San Diego Zoo
• Leonardo The Inventor
• Grolier Encyclopedia

2499⁸⁸

Avec imprimante StyleWriter II 2879,76
Avec imprimante LaserWriter 300 3199,76

PowerMac Multimedia
avec moniteur couleur 14",
lecteur CD Multimedia bivitresse

Moniteur
inclus

• RAM 8Mo • Disque rigide 250Mo
• Moniteur couleur 14" SVGA .28dp
• Clavier et souris
• Lecteur CD Multimedia bivitresse
• System 7.1 • Clarix Works 2.1

3299⁸⁸

Avec imprimante StyleWriter II 3679,76
Avec imprimante LaserWriter 300 3999,76

Ensemble Multimedia Apple
pour la maison, les loisirs
et l'éducation.
CD ROM externe bivitresse
avec haut-parleurs, écouteurs
et logiciels

599⁸⁸

Logiciels GRATUITS
• Grolier Encyclopedia • MS Dinosaurs
• Wallobee Jack • Interactive Storytime
• Leonardo The Inventor • San Diego Zoo

Lecteur CD-ROM haute performance qui
vous permet d'utiliser du texte, des
graphiques et des sons. Compatible avec
le System 7.1 et le QuickTime.

Macintosh est une marque de Apple Computer Inc. Apple et le
logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.
COMPUCENTRE est une marque déposée de Les Entreprises
Hartco Inc.

COMPUCENTRE
Depuis 1976 - 60 magasins à travers le Canada

Région de Montréal
• Galeries D'Anjou • Promenades St-Bruno
• Carrefour Laval • Place Vertu
• Mall Champlain • Place Bourassa
• Centre Fairview • Place Rosemere
• Place Bonaventure • Centre Rockland
• Place Alexis-Nihon

Ville de Québec
• Galeries De La Capitale
• Place Laurier
• Place Fleur de Lys
Sherbrooke
• Carrefour de l'Estrie

Sorel
• Promenades de Sorel
Chicoutimi
• Place du Royaume
Drummondville
• Les Promenades Drummondville

Jean Chrétien ne se sent pas responsable de toutes les déclarations de ses députés

Presse Canadienne
OTTAWA

Malgré l'insistance du Bloc québécois, le premier ministre Jean Chrétien a refusé hier de sanctionner une de ses députés qui, la semaine dernière, a vivement condamné l'homosexualité.

Interrogé aux Communes à savoir s'il rejetait les déclarations de la députée de la Nouvelle-Écosse, Roseanne Skoke, le premier ministre s'est limité à dire que tous les élus jouissaient du droit à la libre expression et qu'il ne pouvait pas être responsable de toutes leurs affirmations.

« Dans ce parti, comme dans les autres partis, nous accordons à nos députés la liberté de s'exprimer. Mais s'il fallait que, dans un parti politique, le chef soit responsable de chacune des opinions exprimées dans cette Chambre, il aurait beaucoup de problèmes », a déclaré M. Chrétien.

Insatisfait de cette réponse, le député bloquiste Réal Ménard, lui-même membre de la communauté homosexuelle, est revenu à la charge en demandant au premier ministre s'il allait exiger que Mme Skoke s'excuse, mais le président de la Chambre des communes, Gilbert Parent, a rejeté cette question, estimant qu'elle était hors d'ordre.

Mme Skoke a tenu les propos qu'on lui reproche, mardi dernier, dans le cadre du débat sur le projet de Loi C-41 modifiant le Code criminel, lequel punirait plus sévèrement les crimes haineux.

La députée libérale a dit s'opposer à ce que les termes « orientation sexuelle » soient inclus dans le Code criminel, soutenant que l'homosexualité était « une pratique immorale qui mine les droits de nos familles ».

À l'extérieur de la Chambre, Mme Skoke avait déjà déclaré que l'homosexualité s'apparentait à la bestialité et à la pédophilie, tout en affirmant que les homosexuels étaient responsables de la propagation du sida.

« Les propos du premier ministre ne me rassurent pas. Il doit demander à la députée de se rétracter ou il doit lui demander de quitter le caucus », a tonné le député Ménard après la période des questions.

Son collègue néo-démocrate Svend Robinson, qui a été le premier député fédéral à admettre en 1988 qu'il était gai, avait lui aussi du mal à cacher sa colère hier.

« C'est une triste journée pour les droits des personnes quand un premier ministre du Canada refuse de condamner des propos haineux de la part d'un de ses propres collègues libéraux. Le silence du premier ministre est incroyablement et inacceptable », a dit M. Robinson.

Les commentaires de Mme Skoke ont aussi irrité la libérale Hedy Fry, qui représente Vancouver-Centre, la circonscription comptant la plus importante communauté homosexuelle au pays.

« Dans une démocratie, les gens ont le droit d'exprimer leurs opinions. Mais le fait que ces opinions soient enflammées et discriminatoires m'inquiète et préoccupe aussi mes commettants », a déclaré Mme Fry.

Quant à Mme Skoke, elle a indiqué hier ne pas avoir l'intention de se rétracter. Elle a ajouté qu'elle continuera à s'opposer à l'inclusion des vocables « orientation sexuelle » dans le Code criminel.

« Cela donnerait un statut juridique particulier aux homosexuels et ouvrirait la porte à une réévaluation de la famille. Je défends la famille, je ne m'attaque pas aux homosexuels », a-t-elle affirmé.

Voici le plus populaire, le plus sympathique, le plus polyvalent, le plus aimé de tous...



L'inimitable Amigo... de Cantel!

Service cellulaire
SÛRETÉ AMIGO

Seulement
19⁹⁵
par mois



- Se branche sur l'allume-cigare de votre véhicule
- Assure votre tranquillité d'esprit au volant
- Appels locaux à 95 ¢ la minute
- Nombre illimité d'appels locaux le week-end, offert à 10 \$ par mois

Service cellulaire
PERSONNEL AMIGO

Seulement
29⁹⁵
par mois



- Téléphone portatif s'utilisant n'importe où
- Nombre ILLIMITÉ d'appels locaux, le week-end
- Appels locaux à 75 ¢ la minute, les jours de semaine
- Nombre illimité d'appels locaux les soirs de semaine, offert à 10 \$ par mois

Depuis leur apparition sur la scène de la téléphonie cellulaire, les services Amigo de Cantel ont littéralement volé la vedette. Accessibles, pratiques et d'une étonnante simplicité, ils séduisent à tout coup. D'abord, vous n'avez aucuns frais d'inscription ou de mise en service à payer, ni même de contrat à long terme à signer. Vous pouvez donc vous en défaire quand bon vous semble. De plus, les mensualités, les frais pour le temps d'appel et les taxes sont automatiquement portés au compte de votre carte de crédit, ce qui vous simplifie considérablement la vie!

Faites dès aujourd'hui appel aux services Amigo de Cantel. Comme Stéphane, ils ont le don d'impressionner... sur toute la ligne!

1 800 263-8867

Composez ce numéro et votre téléphone Amigo vous sera livré à domicile dans un délai de 48 heures! Ou encore, rendez-vous à l'un des magasins ci-dessous.

CANTEL
amigo

On a toujours besoin d'un Amigo!

EATON

K

FUTURE SHOP

AVENTURE

GRANADA

zellers

Multitech

GE Magasin-Entrepôt

la Centrale

la Saie

Radio Shack

Lebeau

Speedy

DU-RO

CANTEL

Centres de communications



LA SAISON DU REPÊCHAGE EST OUVERTE

35 000 \$ EN PRIX

TOUS LES DÉTAILS DANS LE CAHIER DES SPORTS

La Presse

La juge Ruffo est opposée au renforcement de la Loi sur les jeunes contrevenants

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Plutôt que de chercher à punir, la société devrait repenser ses interventions à l'intention des enfants maltraités et des jeunes contrevenants, a déclaré hier sans ambages le juge Andrée Ruffo.

Lancé un véritable cri de cœur, le juge Ruffo a tenté d'expliquer au Comité permanent de la Justice et des questions juridiques qu'il n'était pas nécessaire de durcir la Loi sur les jeunes contrevenants.

«C'est inutile de contrôler, de punir, d'enfermer. On construit la colère si on ne travaille pas en profondeur», a-t-elle lancé candidement.

Il est temps que la société se responsabilise à l'égard de ses enfants, a fait valoir le juge Ruffo au cours d'une longue allocution, chaudement applaudie par les députés libéraux, et qu'elle résiste à la tentation de vouloir punir et contrôler les enfants qui crient leur désespoir en commettant des délits.

«Les enfants sont en colère. Quand les enfants sont en colère, ils vont chercher à se faire mal, et c'est là qu'on a des suicides, la prostitution et la destruction; ou bien les enfants et les jeunes vont essayer de faire mal aux autres pour agir leur colère.»

Mme Ruffo, dont les interventions publiques ont souvent choqué la magistrature, a répété hier qu'elle estimait du «devoir des ju-

ges de parler au nom des enfants».

La députée réformiste Val Meredith a demandé s'il n'était pas mieux d'incarcérer les jeunes contrevenants violents de 10 ans pour pouvoir mieux cibler les interventions, mais Mme Ruffo n'est pas d'accord.

«Si on a de l'argent pour les incarcérer, pourquoi ne peut-on pas trouver les ressources pour les aider lorsqu'ils sont des victimes?», a-t-elle répliqué.

Selon Mme Ruffo du Tribunal de la jeunesse de Saint-Jérôme, la loi actuelle qui définit un jeune contrevenant comme un jeune de 12 à 17 ans, fonctionne bien: alors pourquoi la modifier?

Cela ne veut pas dire qu'il ne

faillie jamais incarcérer les adolescents violents, a-t-elle enchaîné. Mais à quel prix? Si un jeune tombe sous le coup de la Loi sur les jeunes contrevenants, il ne faut pas oublier que c'est alors l'intérêt de la société qui prime et non plus celui des enfants, a rappelé Mme Ruffo.

«La différence est énorme», a-t-elle reconnu.

Mme le juge Ruffo estime qu'il faut plutôt veiller à protéger les plus jeunes de 10 ans en leur offrant soutien, aide et thérapie et chercher à comprendre la souffrance des adolescents.

Selon elle, les Canadiens n'ont pas à chercher loin pour trouver des enfants abandonnés, prostitués, agressés psychologiquement ou sexuellement.

ALCOOL DROGUE



DEPUIS 1978

PAVILLON
GRAND ELAN

4171, RUE ROLLAND, C.P. 119 MONT-ROLLAND (QUÉBEC) J0R 1G0
IL Y A UN SEUL ET UNIQUE PAVILLON GRAND ELAN À MONT-ROLLAND

SI C'EST UN PROBLÈME
DANS TA VIE, JE
SUIS PRÊT À T'AIDER.
PAUL AQUIN
ET SON PERSONNEL
(514) 229-3426
TÉLÉCOPIEUR
229-7882

La souveraineté du Québec inquiète moins les investisseurs que la dette du Canada

FRÉDÉRIC TREMBLAY
de la Presse Canadienne

■ Le lourd endettement du Canada préoccupe bien davantage les investisseurs américains que la récente arrivée au pouvoir du Parti québécois au Québec, soutiennent deux spécialistes américains invités hier à s'adresser aux membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

De l'avis de Ravi Bulchandani, vice-président à la firme de courtage newyorkaise Morgan Stanley, la véritable inquiétude des investisseurs a trait au maintien de «l'intégrité du système monétaire canadien», et à la capacité du pays à faire face à ses obligations financières internationales.

De plus, M. Bulchandani, qui est reconnu comme étant l'un des analystes américains les plus au fait de la situation canadienne, a exprimé sa confiance que les Québécois et le reste du Canada parviennent à régler leur problème en maintenant un «degré important de stabilité».

De son côté, George Russell, éditeur du Time International, a déclaré que les Américains étaient maintenant «immunisés» face à l'arrivée d'un gouvernement souverainiste au pouvoir au Québec, compte tenu qu'ils en ont déjà eu l'expérience en 1976, sous René Lévesque.

À l'époque, a soumis M. Russell, la venue des péquistes aux commandes du Québec avait soulevé plus «d'appréhension» puisqu'il s'agissait d'un phénomène nouveau et «inconnu». Aujourd'hui, juge-t-il, les Américains savent bien que le Canada est un pays «démocratique et stable».

Endettement

En conférence de presse, Ravi Bulchandani a ajouté que l'aptitude des gouvernements au Canada à lutter contre leur problème d'endettement inquiétait bien plus les investisseurs américains que «la nature des relations entre le Québec et le Canada».

M. Bulchandani a rappelé que l'endettement du gouvernement canadien à l'étranger, qui s'élève à près de 300 milliards\$, représente environ 50 pour cent du PNB, soit un niveau «très élevé pour un pays développé».

Dans l'éventualité de la séparation du Québec, M. Bulchandani estime que si le Québec accepte d'assumer sa part du déficit et que l'intégrité du système monétaire est maintenue, les investisseurs devraient être satisfaits.

L'analyste newyorkais convient cependant que l'incertitude politique contribue à semer de l'inquiétude parmi les investisseurs internationaux, et que cela engendre des coûts d'emprunts plus élevés.

M. Russell a pour sa part suggéré que la question de la souveraineté du Québec devenait un débat de plus en plus «marginal» par rapport aux bouleversements majeurs touchant actuellement le continent nord-américain.

La conclusion par exemple de l'Accord de libre-échange nord-américain, qui est en voie de modifier profondément «l'architecture» du continent, apparaît beaucoup plus fondamentale à M. Russell que les velléités d'indépendance du Québec.

Le modérateur du débat présenté devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Stephen Blank, directeur adjoint aux affaires canadiennes à l'Americas Society de New York, a pour sa part fait valoir que le Canada et le Québec avaient intérêt à régler rapidement leurs problèmes politiques pour ne pas demeurer en reste face aux changements économiques redessinant actuellement l'Amérique du Nord.

«Si la situation politique au Canada ou au Québec devient trop chaotique, les capitaux américains pourraient prendre la direction du Mexique et de l'Amérique du Sud plutôt que le côté nord de la frontière américaine», a-t-il prévenu.

LA LIQUIDATION MAZDA 1994

VOUS NE TROUVEREZ PAS MIEUX!

MX-6 MYSTÈRE RS
SEULEMENT
18 995\$*
P.D.S.M. 22-210\$**
Nissan 240 SX/SE 22 990\$** P.D.S.M. 21 868\$**

ou LOUEZ à partir de **296\$** par mois/48 mois



- Moteur 2 litres, 16 soupapes à DACT
- Deux coussins gonflables
- Suspension indépendante
- Verrouillage automatique des portières
- Aileron arrière avec feu d'arrêt central
- Jantes alliage d'aluminium 14 po

626 CRONOS DX
SEULEMENT
15 995\$*
P.D.S.M. 19-193\$**
Honda Accord LX 19 195\$** P.D.S.M. 20 138\$**

ou LOUEZ à partir de **239\$** par mois/48 mois



- Moteur 2 litres, 16 soupapes à DACT
- Deux coussins gonflables
- Suspension entièrement indépendante
- Direction à assistance variable en fonction du régime

PROTEGE DX
SEULEMENT
11 595\$*
P.D.S.M. 13-593\$**
Honda Civic LX 13 595\$** P.D.S.M. 14 798\$**

ou LOUEZ à partir de **189\$** par mois/48 mois



- Moteur 4 cylindres/16 soupapes de 1.8 litres à SACT
- Intérieur le plus spacieux de sa catégorie
- Direction à crémaillère assistée
- Dossiers arrière rabattables 60/40

PROFITEZ DE NOS AUTRES OFFRES EXTRAORDINAIRES!

LA CLIMATISATION OU UN RABAIS ÉQUIVALENT DE 1 500 \$* pour la MX-3 Precidia ou la MPV!

Ou encore, un rabais minimum de 1 000 \$ SUR LE P.D.S.M. à l'achat d'une camionnette Mazda Série B!

Faites vite! Ces offres sont d'une durée limitée!

LOCATION
Personnalisées
MAZDA MC

*Les prix de liquidation: Cette offre s'applique aux MX-6 Mystère RS, 626 Cronos DX 1994 et Protegé DX 1994 neuves, achetées et livrées à compter du 6 septembre 1994 et pour un temps limité. Les prix incluent les remises aux concessionnaires. Le transport, la préparation, les taxes et autres frais du concessionnaire sont en sus. Les stocks sont limités et peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre.
**Tous les P.D.S.M. mentionnés sont en vigueur le 6 septembre 1994.
*La climatisation ou un rabais équivalent: Cette offre s'applique aux modèles neufs 1993 et 1994 décrits ici. Le rabais équivaut à la climatisation ou de 1 500 \$ du P.D.S.M. (Dans le cas de la MPV avec climatisation double, le rabais est de 2 175 \$ du P.D.S.M.)
*Location personnalisée Mazda: Les taux ne s'appliquent qu'aux modèles neufs 1994, pour une location de 48 mois des véhicules décrits ici. Des termes plus courts sont offerts. Les versements initiaux, les dépôts et les obligations totales sont comme suit

	MX-6 Mystère RS	626 Cronos DX	Protegé DX
Versement initial	2 700\$	2 700\$	1 700\$
Dépôt	300\$	250\$	200\$
Obligation totale**	17 208\$	14 422\$	10 972\$

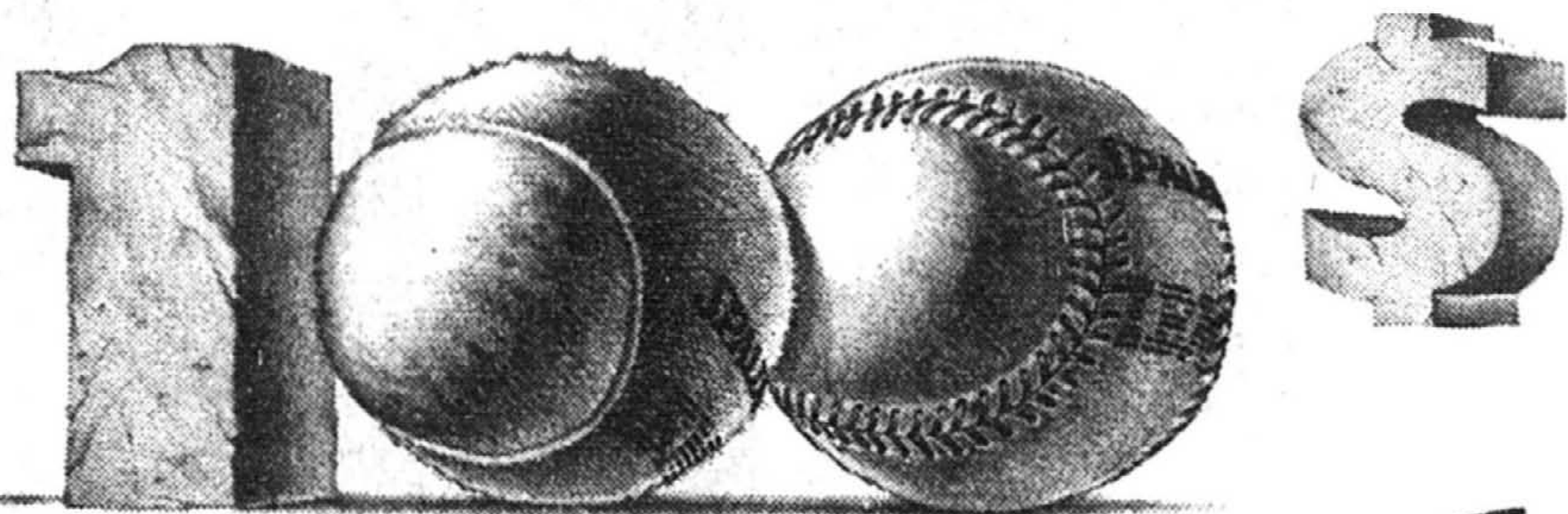
Limite de 100 000 kilomètres. Frais de 0,08\$ (8 cents) par chaque kilomètre additionnel. Sujet à l'approbation du crédit.
***Transport et préparation en sus.
Les prix de liquidation, les offres de climatisation/ rabais équivalent et de location ne peuvent être combinés. Ces offres s'appliquent aux particuliers à partir du 6 septembre et pour une durée limitée. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre ou louer moins cher. Voir le concessionnaire pour les détails. Les véhicules peuvent différer de ceux illustrés ici.

Les concessionnaires



On se conduit bien

ÉCONOMISEZ



UN RABAIS *Superballant*

Rendez-vous dès maintenant chez votre détaillant IBM ou Ambra !



Ambra multimédia
Écran couleur SVGA complet
La technologie multimédia la plus récente, comprenant la reconnaissance vocale, un lecteur de CD-ROM et plus encore. Garantie de 1 an comprise.

Ultraportatif Ambra
Écran monochrome de 8,2 po
À 1,8 kg, c'est le bloc-notes le plus léger qui soit. Garantie de un an d'échange de bloc-notes.

PS/1 IBM multimédia
Écran couleur SVGA complet
Un ordinateur familial complet et prêt à fonctionner. Garantie de 3 ans comprise.

ThinkPad IBM
Écran monochrome de 9,5 po
Enfin, un bloc-notes puissant et économique. Garantie internationale de un an pour voyageurs.

EduQuest IBM
Écran couleur SVGA complet
Le système idéal pour s'initier au multimédia. Garantie de 3 ans comprise.

ValuePoint IBM
Écran non compris
La qualité IBM à un prix exceptionnel. Garantie de 3 ans comprise.

Achetez un PC ou un bloc-notes pour aussi peu que 1 599 \$!*

(écran compris)

Obtenez un rabais de 100 \$ par la poste entre le 1^{er} août et le 15 octobre 1994.

Courez chez le détaillant agréé IBM ou Ambra le plus près de chez vous d'ici le 15 octobre 1994 et demandez quels ensembles spéciaux sont offerts pendant notre promotion "super-emballante". En achetant votre ensemble, vous recevrez une prime contenant un bon de réduction de 100 \$ sur le prix d'achat de l'ensemble. Vous recevrez aussi une des 25 000 cartes donnant droit à un prix instantané*. Qui vous révélera si vous avez gagné un équipement de golf (25 gagnants), un ballon de basket-ball officiel de la NBA (1 000 gagnants) ou l'un des milliers d'autres ballons ou balles Spalding. Chaque carte donne droit à un prix!



Tous nos ordinateurs Ambra et PC sont accompagnés du service HelpWare Advantage IBM, qui comprend la garantie* et l'accès à vie à HelpPC IBM, ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce service d'assistance PC a été classé numéro 1 par USA Today*.



Sautez sur l'occasion et économisez 100 \$ sur un ensemble de produits PC dès aujourd'hui. Passez chez votre détaillant agréé Ambra ou IBM participant ou appelez IBM DIRECT au 1-800-465-7999, poste 586



Devancez la concurrence!

*Un ensemble comprenant un PS/1 E avec un processeur 486SLC2 25/50 MHz, 4 Mo de mémoire, un disque dur de 120 Mo et un écran couleur SVGA (non livré) est offert à 1 599 \$. Un ensemble comprenant le bloc-notes ThinkPad 500 IBM avec un processeur 486SLC2 25/50 MHz, 4 Mo de mémoire, un disque dur de 85 Mo et un écran LCD rétroéclairé monochrome (non livré) est offert à 1 599 \$. La garantie de 1 an comprend un an de service sur place. La garantie de 3 ans comprend un an de service sur place suivi de deux ans de service de complaisance. Le service sur place peut ne pas être offert dans certaines régions éloignées. La garantie d'échange de bloc-notes de un an sur l'ultraportatif Ambra comprend le remplacement de la machine défectueuse. Demandez les détails à ce sujet. Les modèles ThinkPad IBM sont accompagnés d'une garantie internationale de un an pour voyageurs (garantie de 3 ans sur les modèles de la série 700). Les ensembles de produits PC et les prix varient selon les détaillants. Passez chez votre détaillant pour voir quels sont les ensembles offerts. *Aucun achat n'est nécessaire. Informations complémentaires dans les magazines. Vous pouvez demander une carte de prix instantané en écrivant à l'adresse indiquée dans les règlements de concours officiels chez les détaillants Ambra ou IBM participants. Ambra est une marque déposée d'IBM Corporation. IBM, EduQuest, HelpWare, PS/1, ThinkPad et ValuePoint sont des marques de commerce ou des marques déposées d'International Business Machines Corporation, utilisées sous licence par IBM Canada Ltd., Inc. 486SLC2, 486SLC et le logo IBM sont des marques de commerce ou des marques déposées d'IBM Corporation. Tous les autres noms de produit ou de marque sont des marques déposées ou des marques de commerce de leur entreprise de fabrication ou de commercialisation. Source : USA Today, le 9 mars 1994.

L'écrivain Christian Mistral, soupçonné de s'en être encore pris à une femme, est écroué

LUCIE CÔTÉ

■ Déjà reconnu coupable de voies de fait contre son ex-amie le 1^{er} juin dernier, l'écrivain Christian Mistral a de nouveau comparu hier au Palais de justice de Montréal, soupçonné encore une fois de s'en être pris à une jeune femme.

Les infractions reprochées à l'auteur des romans *Vamp* et *Vautour* auraient été commises presque un an exactement après le premier incident, survenu le 13 septembre 1993, qui avait valu au jeune homme de 29 ans une amende de 200 \$.

Le 15 septembre dernier, Mistral, de son vrai nom Christian Roy, se serait livré à des voies de fait contre

son amie Annie Gaudreau. Récidivant le 21 septembre, il aurait cette fois commis une agression armée. Il a été arrêté lundi et est détenu depuis.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Roger Carrière, s'est opposé à la mise en liberté de l'écrivain, pour assurer la protection du public. L'enquête sur cautionnement de Mistral se déroulera donc aujourd'hui.

En juin, en rendant son verdict, le juge Guy Fortier avait ordonné à Christian Roy de respecter une ordonnance de probation d'un an. Pendant cette période, il devait notamment garder la paix et avoir une bonne conduite.

Pas de mise en liberté pour les frères Lanthier

GEORGES LAMON

■ Le juge Jacques Rancourt, de la Cour du Québec à Longueuil, invoquant le genre de vie et la dangerosité des frères Daniel et Gaétan Lanthier et Richard St-Amand, a refusé hier leur mise en liberté moyennant caution et autres conditions.

Me Lyne Morais, procureur de la Couronne, s'est dite satisfaite de la conclusion du juge Rancourt. Son confrère de la défense, Me Alain Dubois n'avait pas envie de se réjouir.

Rappelons que les trois hommes doivent répondre globalement de plusieurs accusations de voies de fait ayant causé des lésions corporelles, de menaces de mort, et de bris de condition. Ces voies de fait et menaces de mort avaient été commises contre C.B., l'ex-conjointe de Gaétan Lanthier.

« Je ne suis pas convaincu que s'ils sont remis en liberté ils respecteront leurs engagements », a cause des omissions précédentes de les respecter, a déclaré le juge hier en rendant sa décision. Pour moi, il existe une probabilité marquée de possibilité de nuire à la justice. » Le juge a rappelé les antécédents judiciaires des trois hommes et leur genre de vie : sans emploi, vivant d'aide sociale et du secours de la Commission de santé et de sécurité du travail. Daniel Lanthier a une cause pendante de possession d'arme à Montréal.

Et on a découvert chez Saint-Amand 0,5 gramme de cocaïne ainsi qu'une liste de bars protégés à Montréal ; il y a eu aussi bris de condition à Saint-Jean de Terre-Neuve, relativement à un complot

pour l'importation de 26 tonnes de haschisch.

Immédiatement, Me Alain Dubois, procureur des trois hommes, a réclamé une enquête préliminaire pour ses trois clients, mais à des dates différentes. Ainsi celle de Daniel Lanthier a été fixée au 3 octobre, celle de son frère Gaétan au lendemain et enfin celle de Richard St-Amand, au surlendemain.

Protection de la victime
Dans sa décision, le juge Rancourt a relevé « une certaine forme d'instabilité des trois accusés » qui n'ont pas d'adresse précise. Il a tenu compte également de la situation dans laquelle vivait la victime de Gaétan Lanthier, son ex-conjointe, C.B., rappelant qu'elle avait réellement peur pour sa vie et que les menaces de mort déguisées proférées à son égard étaient sérieuses. « Si les trois hommes sont libérés, cette libération créera une psychose, une hantise pour un bon bout de temps. La victime craint pour sa vie », a-t-il noté.

Les craintes sont à ce point sérieuses que depuis l'arrestation et l'accusation des trois hommes, la victime C.B. est sous la constante protection de la Sûreté du Québec. Me Dubois avait qualifié cette protection de « spectacle », ce à quoi avait rétorqué Me Lyne Morais, pour la Couronne, que cette « victime de violence conjugale avait droit à la protection », compte tenu des menaces proférées contre elle.

C'est en présence notamment des deux ex-conjointes de Daniel et Gaétan Lanthier, Natacha Dimitri (Daniel) et Marie-Josée Roussel (Gaétan), que le jugement a été rendu. Les deux femmes ont assisté à tout le déroulement de l'enquête.

SI J'AVAIS LES AILES D'UN ANGE... JE PARTIRAIS POUR...

Savouer pleinement le grand spectacle des couleurs et de la culture



QUÉBEC
HILTON

Un choix de forfaits pour des vacances réussies

Forfait escapade 108 \$

Chambre deluxe et petit-déjeuner américain.
Hébergement et petit-déjeuner gratuit pour les enfants partageant la chambre des parents (maximum de 4 personnes par chambre). Tarif par nuit, occupation double.

Forfait Musée 91 \$

Chambre deluxe et admission pour 2 personnes au Musée de la civilisation ou au Musée du Québec. Tarif par nuit, occupation double.

Tarifs disponibles du 17 octobre 1994 au 30 avril 1995. Sur réservation et selon les disponibilités de l'hôtel. Taxes non incluses.

Réservations
Québec Hilton:
1-800-447-2411
ou utilisez les services de votre agent de voyages



AU COEUR DU VIEUX QUÉBEC!



114 \$*
PAR NUIT / EN OCCUPATION SIMPLE OU DOUBLE

UN SÉJOUR DE PLAISIR, UN FORFAIT SELON VOS DESIRS!

- Forfait familial
- Forfait juste pour deux
- Forfait art et culture

Chacun des forfaits comprend une chambre luxueuse, le petit déjeuner buffet et deux (2) billets d'entrée au musée de votre choix.

* Valable du 15 octobre 1994 au 15 mai 1995, sur réservation. Taxes et service en sus.

L'ENDROIT PAR EXCELLENCE.
1-800-333-3333
POUR RÉSERVER À TRAVERS LE MONDE

Aéroparc
690, boul. René-Lévesque Est, Québec (Québec) G1R 5A8
Tél.: (418) 647-1717 • Fax: (418) 647-2146

Radisson
HOTEL DES GOUVERNEURS

Escapade automnale au Château Frontenac

Venez découvrir les nouvelles couleurs de votre «Château»

89 \$ / 3 nuits
94 \$ / 2 nuits
99 \$ / 1 nuit

Tarifs en vigueur du 17 octobre 1994 au 15 mai 1995 excluant les 3, 4, 10 et 11 février 1995.
Prix par chambre par nuit en occupation double. Taxe en sus. Disponibilité limitée. Aucuns frais pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.



Le Château Frontenac

Pour réservations : (418) 692-3861 / 1-800-441-1414 (Canada et États-Unis)
Hôtels et Villégiatures Canadian Pacific

Un festival de forfaits plaisir !



Festival d'automne

78 00 \$
par nuit, par chambre, occupation double.
Incluant le petit déjeuner buffet.



Plan Européen

A partir de **72 00 \$**
par chambre, occupation double.
Nombre de chambres limité.



Familial

99 00 \$*
par nuit, minimum 2 nuits, 2 adultes, 2 enfants.
Incluant le petit déjeuner continental.
Gratuit pour les 12 ans et moins.
* Jusqu'à 30% de rabais par séjour, remboursable sur présentation de reçus d'activités culturelles ou sportives dans la région. Demandez la liste des activités éligibles. Autres forfaits disponibles.



Holiday Inn
QUÉBEC
SAINTÉ-FOY

Pour information : 3125, boulevard Hochelaga, Sainte-Foy (Québec) G1V 4A8
(418) 653-4901 • 1-800-463-5241 • Fax: (418) 653-1836

LA RÉGION DE QUÉBEC
Une Histoire d'amour

Bonjour!
Tourisme Québec

Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec

Obtenez plus de renseignements en téléphonant au

1-418-692-2471 Poste 651

Un hélicoptère ramenant une blessée disparaît dans le Grand Nord québécois

ÉRIC TROTTIER

■ Une opération de sauvetage a tourné à la tragédie, samedi soir dans le Grand Nord québécois, après qu'un hélicoptère eut disparu sans laisser de traces avec à son bord, le pilote, un médecin mont-réalais, un infirmier et une femme qui s'était blessée lors d'une partie de pêche.

Les Forces canadiennes et la Sûreté du Québec fouillent depuis plusieurs jours le secteur de la rivière George et de la baie d'Ungava, à 200 kilomètres de Kuujuaq.

«On est dans l'attente; on a toujours espoir de les retrouver vivants, a déclaré hier le directeur des services sociaux de l'hôpital de Kuujuaq, Jean Gratton. Le problème, c'est que l'hélicoptère n'émet aucun signal radio. Il faut donc les chercher à vue, dans un territoire gigantesque...»

Les quatre occupants de l'appareil disparu sont le pilote, Jean-Pierre Savoie, 38 ans, le docteur Jean Emond, 41 ans, un infirmier de 37 ans, Jean-François Leduc, et une femme de 38 ans, Molly Annanack.

Samedi après-midi, Molly et Elijah Annanack, deux Inuit faisant partie d'une bande qui avait établi son campement près de là, se déplaçaient à bord d'une chaloupe sur la rivière George, à Kangisualujuaq (George River), au sud de Kuujuaq.

Molly installe l'équipement de

pêche mais elle perd pied et se retrouve à l'eau. L'hélice du bateau heurte sa tête. Elijah, 40 ans, veut lui porter secours: il plonge à son tour dans la rivière glaciale et se noie.

Deux autres Inuit se trouvant à proximité et ayant vu toute la scène se précipitent au secours du couple. Ils le ramènent au campement et lancent un appel de détresse: Molly est grièvement blessée et perd beaucoup de sang.

Vers 18 h, l'hôpital de Kuujuaq dépêche sur les lieux un hélicoptère AS-350 (cinq places) de la compagnie Héli-Harricana. Le pilote possède 17 années d'expérience avec ce type d'appareil. Le docteur Emond et Jean-François Leduc l'accompagnent.

Cruelle ironie du sort, aucun de ces derniers n'aurait dû se trouver à bord. Le docteur Emond, un médecin montréalais de l'hôpital Mont-Sinai qui relevait pour deux semaines un confrère de Kuujuaq en vacances, a vraisemblablement proposé de monter à la place d'un autre médecin de garde pour faire un tour d'hélicoptère. Quant à M. Leduc, il prêtait main forte à l'infirmier des urgences parce que ce dernier était débordé à l'hôpital.

Ils arrivent vers 19 h au campement inuit de la rivière George. En dépit du temps brumeux, pluvieux et de la tombée de la nuit (l'hélicoptère n'est pas équipé pour voler dans la noirceur), ils décident de ramener sur-le-champ la blessée à Kuujuaq, vu son état précaire.

«Nous les attendions pour 20 h, a expliqué Jean Gratton. La visibilité était très mauvaise, il faisait presque tempête, mais le pilote n'a jamais émis de signal de détresse. Nous ne savons pas ce qui a pu se passer.»

Vers 19 h 30, M. Savoie s'est adressé à sa base; tout semblait normal, l'hélicoptère n'était plus qu'à 70 kilomètres (20 minutes) de l'hôpital.

Il ne devait jamais y arriver.

Les recherches ont commencé deux heures plus tard. Plusieurs avions et hélicoptères des Forces canadiennes ont depuis ratissé le corridor dans lequel l'appareil des disparus aurait dû voler.

Plus le temps avance, plus le périmètre des recherches s'élargit. Mais on est toujours sans nouvelles du AS-350 et de ses passagers.

L'émetteur de signaux de détresse de l'appareil aurait dû depuis longtemps indiquer aux secouristes où se trouvait l'hélicoptère. Mais il ne semble pas fonctionner.

«L'inspecte régulièrement les émetteurs des hélicoptères, et il arrive très souvent qu'ils sont défectueux», explique Martin Simard, mécanicien de la compagnie Héli-Harricana.

«C'est un appareil très difficile à décoder, ajoute-t-il, parce qu'il est de la même couleur que le sol de la toundra. Dans un territoire aussi vaste, ça peut prendre pas mal de temps avant qu'on ne le retrouve...»

Les Canadiens sont plus sensibilisés à l'importance d'une alimentation plus saine

Presse Canadienne
TORONTO

■ Les Canadiens sont tellement sensibilisés à l'importance d'une saine alimentation qu'ils sont prêts à apporter plus de changements à leur régime alimentaire qu'il n'y a cinq ans, révèle une étude rendue publique hier.

Les résultats d'un sondage de l'Institut national de nutrition montrent que 87 p. cent des personnes interrogées ont dit qu'il était important d'adopter un régime alimentaire faible en gras et riche en fibres.

Les Canadiens n'ont jamais été

aussi conscients de l'importance de l'alimentation, affirme le docteur Debra Reid, coordonnatrice de l'étude des tendances en alimentation.

Les gens mangent davantage de fruits et de légumes, respectent le *Guide alimentaire canadien* et optent pour des produits faibles en gras, ce qui correspond entièrement aux consignes actuelles en matière d'alimentation saine, souligne le docteur Reid.

Plusieurs des quelque 2000 personnes interrogées ont dit se fier davantage aux étiquettes des produits alimentaires comme sources d'informations sur les aliments, et comme fondement de leur se-

lection. Mais des conceptions erronées perdurent, ajoute le docteur Reid.

Ainsi, plus des deux tiers des personnes interrogées ne savaient pas que la quantité de cholestérol dans les aliments n'est pas le facteur déterminant du taux de cholestérol dans le sang. En fait, c'est la réduction de la consommation totale de gras qui permet de contrôler le taux de cholestérol dans le sang.

Et même si les gens se préoccupent beaucoup de leur consommation de gras, la moitié d'entre eux ne savent pas que la margarine contient autant de gras que le beurre et doit être consommée avec modération...

Vous avez peut-être moins de poids à perdre que vous ne le pensez.

Qui vous le dira ? Weight Watchers.

Quand ? Du 12 septembre au 1^{er} octobre.

Comment ? Réunions portes ouvertes dans tous les Centres Weight Watchers pour vous faire découvrir l'IMC, le système d'indice de masse corporelle reconnu dans le monde entier qui tient compte de la taille, du poids et de l'âge pour définir des zones de poids-santé.

Profitez de cette période portes ouvertes chez Weight Watchers pour faire établir votre IMC. Sans frais et sans obligation de votre part. Vous pourrez savoir si vous faites partie de l'une des catégories IMC à risque, en raison d'un surplus de poids. (Par contre, l'IMC pourrait tout aussi bien vous révéler que votre poids est adéquat et que vous n'avez rien à perdre!)

Ce petit test ne vous coûtera pas un sou et pourrait même vous aider pour la vie.

Passez nous voir dès maintenant.

Inscrivez-vous aujourd'hui et économisez 33% ou plus.

Rendez-vous dans l'un de nos centres offrant des services prolongés:

Centre Côte-des-Neiges 5252, ch. Côte-des-Neiges Montréal	800, boul. Chomedey Tour B, bureau 150 Chomedey, Laval	1000, boul. Saint-Jean Pointe-Claire
7401, boul. Newman Bureau 330, LaSalle	5872, boul. Léger Montréal-Nord	4243, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard
	2145, boul. des Laurentides Vimont, Laval	2035 C, av. Victoria Saint-Lambert

Appelez-nous pour obtenir l'horaire des rencontres.

Pour la liste complète des centres de réunion composez le 482-9800 (à Montréal) ou 1 800 651 6000

Weight Watchers

Weight Watchers est une marque de commerce déposée de Weight Watchers International, Inc.

BEAUDRY

À BORD

**Du lundi
au vendredi
de 6 h à 9 h**



RADIO

Passion

**CFGL
105,7 fm**

Le Monde

Ryad en lutte contre l'opposition islamiste

d'après AFP
NICOSIE

Les autorités saoudiennes ont affirmé leur détermination à mater l'opposition islamiste qui se développe dans le royaume en confirmant lundi à Ryad l'arrestation de 110 activistes favorables à des réformes politiques dans le royaume.

Les autorités «frapperont d'une main de fer toute personne qui osera porter atteinte à la sécurité du pays», a averti le ministre saoudien de l'Intérieur dans le communiqué annonçant ces arrestations.

Il s'agit de la première vague d'arrestations annoncée par Ryad depuis l'interpellation de plusieurs centaines d'intégristes auteurs du siège de la grande mosquée de La Mecque (ouest) en 1979. Ce siège, qui avait duré deux semaines, s'était soldé par la mort de plus de 200 personnes, dont 127 membres des forces de l'ordre.

Cette annonce spectaculaire des autorités saoudiennes fait suite à un communiqué du Comité de défense des droits légitimes (CDDL), une association de défense des droits de l'homme d'inspiration islamique, qui avait affirmé le 18 septembre que plus d'un millier d'activistes venaient d'être arrêtés dans le royaume.

Cette association, interdite aussitôt après l'annonce de sa création en mai 1993, est basée à Londres d'où elle publie périodiquement des communiqués dénonçant la «corruption» des membres de la famille des al-Saoud, au pouvoir à Ryad, et préconisant une association plus étroite des religieux au pouvoir.

La création de la CDDL était intervenue dans la foulée d'une vague de critiques anti-gouvernementales menée dans le royaume par des intellectuels et des dignitaires religieux qui désapprouvaient la participation de Ryad à la coalition anti-irakienne. Durant la crise du Golfe (août 1990-février 1991), le royaume avait

servi de base-arrière aux troupes de la coalition, dirigée par les États-Unis.

Malgré l'introduction en 1992 de certaines réformes politiques, notamment la création d'un Conseil consultatif (assimilé à un parlement, mais sans pouvoir de décision), le mouvement de contestation s'est poursuivi. Les animateurs de ce mouvement contestent «la déviation» des autorités saoudiennes de la loi islamique, sur laquelle la famille des al-Saoud affirme fonder sa politique. Le CDDL, qui lutte aussi contre «l'oppression et l'injustice» dans le royaume, avait affirmé récemment que l'escalade des arrestations constituait «une déclaration de guerre à l'islam par la clique au pouvoir», et sollicité le soutien «des musulmans de la Péninsule arabique».

Une intervention des États-Unis en août dernier auprès des autorités de Ryad en faveur de «réformes politiques, sociales et économiques» dans le royaume avait «suscité la colère du roi» Fahd, selon le CDDL, qui affirme que le président Bill Clinton poursuit ses efforts pour obtenir «des concessions au peuple saoudien dans le domaine des droits de l'homme».

Les États-Unis, principal allié de Ryad, ont accordé en août dernier l'asile politique à un ancien diplomate saoudien Mohamed al-Khilewi, qui avait quitté la délégation saoudienne aux Nations unies après avoir dénoncé les violations des droits de l'homme dans son pays.

Un autre opposant saoudien, Oussama Ben Laden, déchu en avril dernier de sa nationalité, avait pour sa part annoncé le 25 avril de Khartoum où il vit en exil, la création d'un mouvement d'opposition, «l'Organisation pour le conseil et la Défense des droits légitimes».

M. Ben Laden, un ardent partisan des anciens combattants afghans, est redouté par Ryad pour ses liens étroits avec le Soudan, dont les rapports avec le royaume saoudien sont tendus.

Le gouvernement libanais menacé d'explosion sociale

d'après AFP
BEYROUTH

Le gouvernement libanais, engagé dans un coûteux chantier de reconstruction, fait face à la grogne d'une population de plus en plus mécontente et les mises en garde contre une explosion sociale se multiplient.

«Les gens n'arrivent plus à joindre les deux bouts et refusent d'être nourris de promesses», affirme Elias Abou Rizk, président de la Confédération générale des travailleurs du Liban (CGTL), qui revendique 200 000 adhérents. Selon la centrale syndicale, qui brandit la menace de grève et exige une augmentation salariale de 88 p.cent, les prix ont augmenté de 155 p.cent en deux ans.

L'inflation a atteint 12 p.cent pour les sept premiers mois de 1994 et l'économie stagne, indique l'Association des banques. Le «Bulletin des indices», une publication officielle, chiffre pour sa part l'inflation à 8 p.cent pour le premier semestre 1994.

Le chef de l'Eglise maronite — la plus importante communauté chrétienne du Liban —, M^r Nasrallah Sfeir, a déclaré dimanche que «les affres de la famine menacent les Libanais», rejoignant ainsi le Hezbollah pro-iranien pour qui le pays est «au bord de l'explosion sociale».

Le président du parlement et chef du mouvement chiite Amal, Nabih Berri, a sommé le gouver-

nement de «déclarer l'état d'urgence socio-économique». «Il faut endiguer la hausse des prix, sévir contre les accapareurs et donner la priorité au réajustement des salaires», a-t-il dit.

L'avenir est sombre pour Rima, femme de ménage: elle gagne 10 dollars par jour. «Cette année, je ne pourrai pas envoyer mes quatre enfants à l'école. Seul le garçon sera scolarisé», se lamente-t-elle.

«Du train où vont les choses, il va falloir trouver un emploi pour aider mon mari à boucler les fins de mois», soupire Leila, l'épouse d'un cadre de banque, après avoir découvert le montant des frais de scolarité.

Le premier ministre Rafic Hariri, «locomotive» de la reconstruction, soutient que son principal objectif est d'améliorer le niveau de vie. Début 1994, son gouvernement a porté le salaire minimum à 120 dollars, bien en deçà des 870 dollars mensuels nécessaires à la survie décente d'une famille, selon la CGTL.

Pourtant, les chantiers poussent comme des champignons aux quatre coins du pays: centraux téléphoniques, systèmes d'adduction d'eau et centrales électriques sont en cours de réaménagement. M. Hariri a réussi à stopper la dévaluation de la livre libanaise et même à inverser la tendance.

Naufrage d'un traversier en mer Baltique: des centaines de morts, craignent les autorités

Reuter
HELSINKI

Les sauveteurs craignent que le naufrage du traversier Estonia dans la nuit de d'hier à aujourd'hui au large de la Finlande, en mer Baltique, ait fait des centaines de morts.

«Le nombre des victimes sera de plusieurs centaines, je le crains», a déclaré par téléphone le capitaine finlandais Mikko Montonen, du centre de surveillance maritime de Turku.

Montonen a précisé qu'une trentaine de rescapés avaient été recueillis jusqu'ici.

Plusieurs navires et des hélicoptères participent aux recherches.

«Il y a beaucoup de canots de sauvetage qui se sont retournés et des gens s'accrochent à eux», a ajouté le capitaine Montonen.

Par ailleurs, un membre d'équipage d'un navire participant aux opérations de secours s'est déclara-

ré pessimiste sur les chances de sauver un grand nombre de passagers.

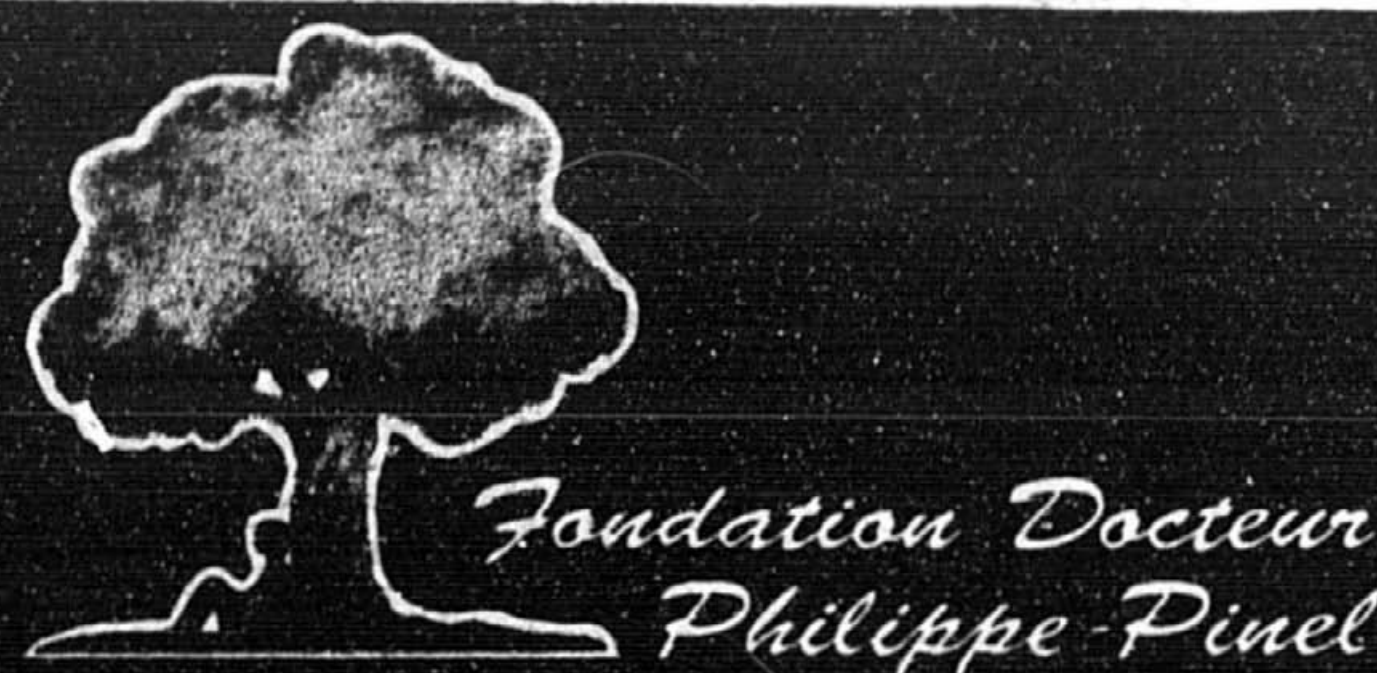
L'Estonia, qui se rendait de Tallinn, en Estonie, à Stockholm avec 867 personnes à bord, a coulé dans la tempête au sud-ouest des côtes finlandaises.

Per-Erik Cederqvist, présenté par la radio finlandaise comme le responsable de l'information du traversier Mariella, a déclaré que 12 rescapés avaient jusqu'ici été recueillis sur son bâtiment.

«Je ne pense pas qu'on puisse trouver encore beaucoup de survivants dans une mer pareille (...) Je n'ai guère d'espoir. Les conditions sont difficiles, la mer est très mauvaise», a-t-il ajouté.

Selon lui, aucun autre bateau sur place n'a pu recueillir de rescapés.

Il a précisé qu'un survivant lui avait expliqué que le traversier avait sombré très rapidement: «En cinq minutes, le bateau a donné de la bande et a coulé».



POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE

(514) 648-5599

FRESIQ

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec



Institut de Design Montréal

Concours pour la conception d'une collection de vêtements pour les infirmières et infirmiers.

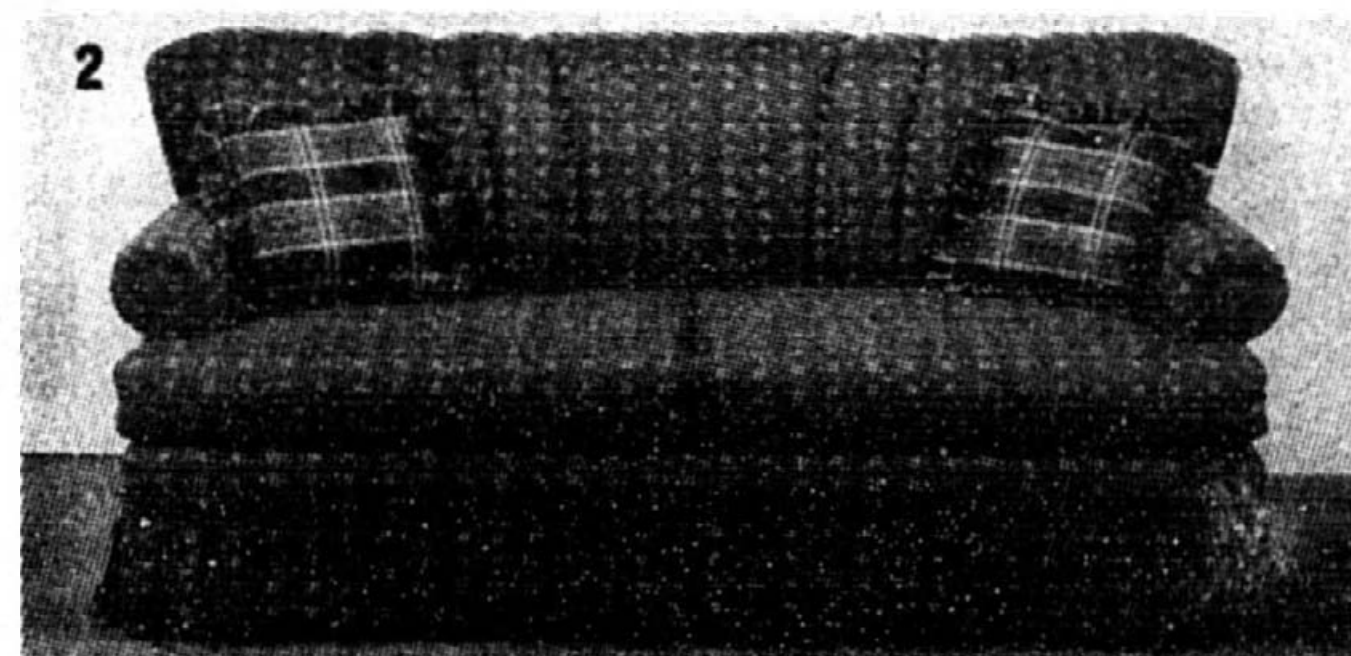
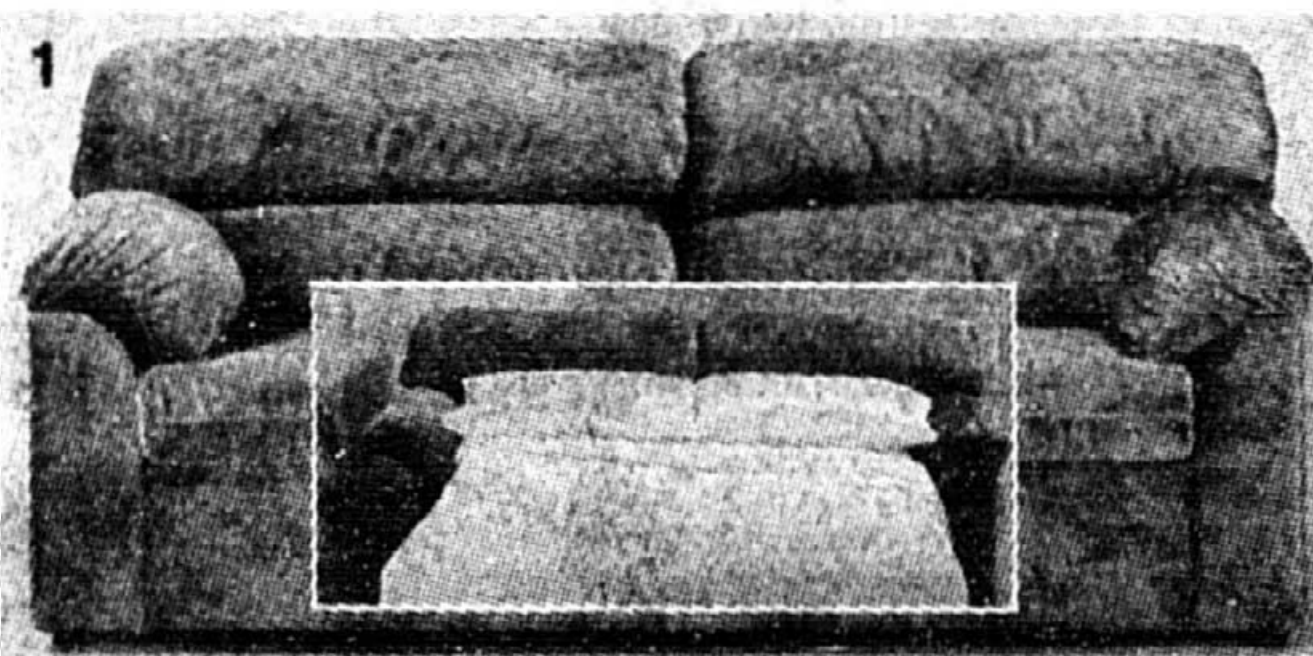
La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ), organisme sans but lucratif à pour principal but de promouvoir l'intérêt et l'avancement des sciences infirmières et des soins infirmiers au moyen de la recherche. La FRESIQ, en collaboration avec le Groupe Collège LaSalle et l'Institut de Design Montréal, lance aujourd'hui un concours dont l'objectif est de doter les infirmières et infirmiers d'une collection de vêtements adaptés à leurs besoins et répondant aux multiples exigences de leur profession.

Les vêtements développés devront, entre autres : faciliter l'identification de l'infirmière dans toute son unité au sein d'une équipe multidisciplinaire, offrir une plus grande protection aux patients et aux infirmières en regard de l'hygiène et de l'asepsie, lors de l'exercice des soins généraux et spécialisés et traduire, à l'aide d'une image de marque renouvelée, la dynamique d'une profession qui s'exerce au Québec depuis dix générations.

Ce concours s'adresse particulièrement à des équipes multidisciplinaires. Les équipes intéressées à participer peuvent le faire en se procurant le cahier de charges préliminaire et le document de mise en candidature, à la FRESIQ. Suite à la mise en candidature, un jury sélectionnera un maximum de trois équipes finalistes. Ces équipes seront invitées à soumettre une proposition plus complète. Le haut niveau de professionnalisme des équipes multidisciplinaires proposées sera le critère de sélection principal pour la première phase du concours. Il s'agit en effet d'un projet de grande envergure, puisque le seul marché des infirmières et infirmiers du Québec représente plus de 70 000 acheteurs éventuels.

Le document de mise en candidature et le cahier des charges préliminaire seront disponibles à partir du mercredi, 28 septembre, 9 h, à : Collection INF, Comité de sélection, FRESIQ, 4200 boul. Dorchester Ouest, bureau 504, Montréal (Québec) H3Z 1V4 — tél. : 935-2501, poste 232. Une réunion d'information se tiendra le jeudi 13 octobre à 10 h, à la FRESIQ. Les intéressées devront remettre leur dossier complet, aux bureaux de la FRESIQ, le mardi 15 novembre, entre 9h et 15h.

SOLDE REMUE-MÉNAGE À LA BAIE!



25 % À 33 % DE RABAIS*! CANAPÉS ET CANAPÉS-LITS

Belle variété de modèles. Et il y a aussi des causeuses et des fauteuils! Le choix varie selon le magasin. *Sur nos prix ordinaires. Voici deux exemples :

250 \$ Canapé-lit Crown Design
DE RABAIS 1. À dossier confortable. Notre prix ord. 859 \$.

Solde 599 \$ ch.

300 \$ Canapé-lit Country Casual
DE RABAIS 2. Notre prix ord. 999 \$.

Solde 699 \$ ch. Meubles, rayons 501 et 507.

30 % À 50 % DE RABAIS! MEUBLES CHOISIS

30 % À 50 % DE RABAIS Choix de meubles d'appoint
Secrétaires, vitrines, coffres de cèdre, tables gigognes et ensembles de 3 tables dans le lot.
Nos prix ord. 219 \$ à 899 \$.
Solde 149 \$ à 629 \$ ch.

30 % À 40 % DE RABAIS* Choix d'ensembles de salle à manger et de coins-repas.
*Sur nos prix ordinaires.

30 % À 33 % DE RABAIS* Tous les meubles de chambre à coucher, pour adulte et pour jeune!
*Sur nos prix ordinaires.

220 \$ DE RABAIS Fauteuil berçant inclinable
Siège chauffant; fonction de massage.
En bleu, taupe, brun, rose ou vert. Notre prix ord. 669 \$.
Solde 449 \$ ch.

250 \$ DE RABAIS Fauteuil berçant inclinable
Avec levier. En bleu, sable, sarcelle, océan ou mauve.
Notre prix ord. 799 \$.
Solde 549 \$ ch.

Achat vedette! Duos-sommeil Sealy

Matelas c. sommiers désassortis. Bonne fermeté. Choix de formats; un seul bas prix!
Notre prix
299 \$ l'ens.

Guide de magasinage

Ces meubles sont offerts à votre magasin la Baie ou par son entremise. Veuillez prévoir de 4 à 8 semaines pour la livraison de la plupart des articles.

Les meubles sur mesure et les commandes spéciales exigent plus de temps.

Canapés, canapés-lits, causeuses, fauteuils et meubles d'appoint en montre dans ces magasins : rue Sainte-Catherine Ouest, Centre Rockland, la Place Vertu, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Promenades Saint-Bruno. Salles à manger et coins-repas en montre dans ces magasins : rue Sainte-Catherine Ouest, Galeries d'Anjou. Chambres à coucher en montre dans ces magasins : rue Sainte-Catherine Ouest et Galeries de la Capitale. Duos-sommeil en montre dans ces magasins : rue Sainte-Catherine Ouest, Centre Boulevard, Centre Rockland, Carrefour Laval, la Place Vertu, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Mail Champlain, Promenades Saint-Bruno, Place Rosemère. Tapis en montre au magasin de la rue Sainte-Catherine Ouest seulement.

Liquidation Beaumark®!

Gros électroménagers de fin de série seulement. Le choix varie selon le magasin. Jusqu'à épuisement des stocks. Désolés, pas de bon d'achat différé. Voyez ces exemples!

80 \$ DE RABAIS ADDITIONNEL Cuisinière Beaumark®
À four facile à nettoyer et cuisson Touché dorée. N° 16340.
Notre prix ord. 689,98 \$.
Dernier prix 629,98 \$.
Liquidation 549,98 \$ ch.

70 \$ DE RABAIS ADDITIONNEL Lave-linge Beaumark®
Sept programmes. Agitateur pour articles délicats. N° 54390.
Notre prix ord. 629,98 \$.
Dernier prix 569,98 \$.
Liquidation 499,98 \$ ch.

80 \$ DE RABAIS ADDITIONNEL Cuisinière Beaumark®, 76 cm
À four facile à nettoyer. N° 16350.
Notre prix ord. 749,98 \$.
Dernier prix 679,98 \$.
Liquidation 599,98 \$ ch.

26 \$ DE RABAIS ADDITIONNEL Lave-vaisselle Beaumark®
À encasturer. Fonctions de rinçage, de mise en attente et de mise en marche différée. N° 41530.
Notre prix ord. 489,98 \$.
Dernier prix 415,98 \$.
Liquidation 389,98 \$ ch.

30 % À 60 % DE RABAIS*

Liquidation de meubles

Choix de modèles en montre, de fins de séries et d'échantillons. Le choix varie selon le magasin. *Sur nos prix ordinaires.

50 % À 70 % DE RABAIS*

Tapis de fin de série

- Tapis chinois à 50 % de rabais*!
- Tapis persans ou indiens à 70 % de rabais*!
- Et une autre offre extra : tous les tapis sur commande à 35 % de rabais*!

*Sur nos prix ordinaires. Tapis, rayon 553.



Ce solde prend fin le dimanche 9 octobre.

LA BAIE

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Compagnie de la Baie d'Hudson